

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille douze, le 15 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 novembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

SÉANCE DU

**15 NOVEMBRE 2012**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Rapports d'activité  
SICGP – SIABS –  
SIDEYNE-SEY**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 22 novembre 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 27 novembre 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 novembre 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON\*, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU\*, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Madame GENDRON (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

\*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 F 01-02-03-04-05)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Madame HAÏAT  
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT  
Monsieur FAVREAU à Madame USQUIN  
\*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

**Secrétaire de séance :**

Madame NICOT

**N° DE DOSSIER** : 12 F 09

**OBJET** : RAPPORTS D'ACTIVITÉ SICGP – SIABS – SIDEYNE-SEY

**RAPPORTEURS** : Monsieur le Maire (SICGP) – Monsieur MAILLARD (SIABS) –  
Monsieur CHARREAU (SIDEYNE-SEY)

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».*

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2011 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP),
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS),
- le Syndicat Intercommunal D'Electricité des Yvelines Nord-Est (SIDEYNE- SEY).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

PREND ACTE des rapports d'activité 2011 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

  
Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION  
D'UNE PISCINE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2011**





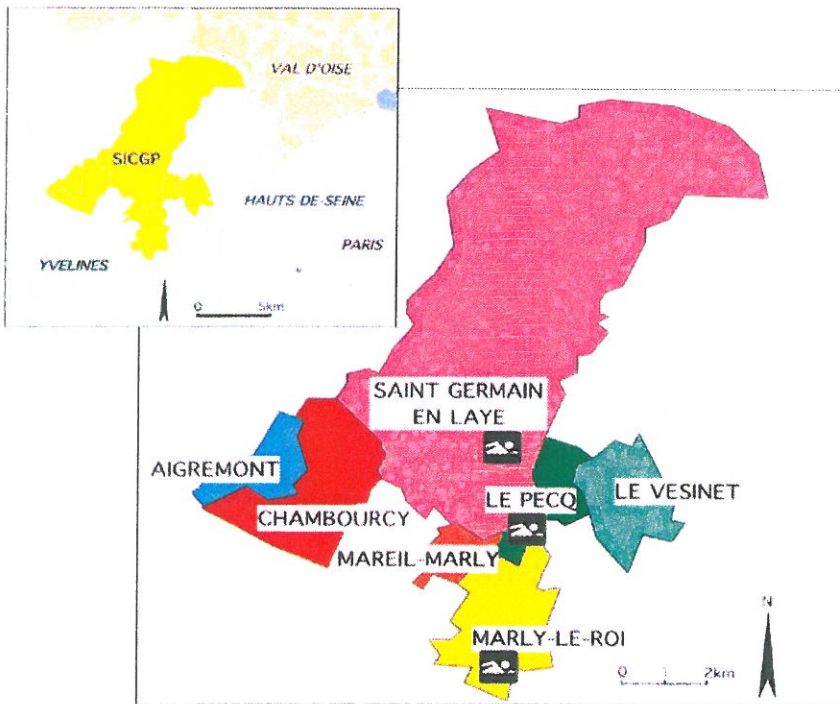
## Sommaire

1. CARTE D'IDENTITE DU SYNDICAT .....	3
A- Territoire .....	3
B- Elus .....	3
C- Historique.....	4
2. LES MOYENS DU SYNDICAT.....	4
A- Les moyens humains .....	4
B- Les moyens financiers .....	5
C- Cotisations des communes membres.....	7
D- Poséidon.....	8
3. Activité du syndicat .....	8
A- Activité administrative .....	8
B- Activité propre .....	9
Natation scolaire .....	10
Associations sportives .....	10
Autres activités .....	11
4. Principaux aspects de l'année 2011.....	12
A – Convention entre le Syndicat et le Team Lucas. ....	12
B - Réflexion pour l'avenir - décision et programmation de travaux.....	12
Annexes.....	14

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la coopération intercommunale.

## 1. CARTE D'IDENTITE DU SYNDICAT

### A - Territoire



Le Syndicat est composé de 7 communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet.

Le chiffre officiel de la population de ces communes était de 104 125 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### B - Elus

Le comité est composé de 14 élus titulaires. Il existe autant de suppléants que de titulaires.

- Voir en annexe 1 la liste des membres du comité.

Le bureau est constitué du Président, de 3 Vice-présidents, d'un secrétaire et de quatre assesseurs.

- Voir en annexe 1 la liste des membres du bureau.

## C - Historique

Créé par arrêté préfectoral en date du 8 avril 1961, il était à l'origine un Syndicat d'études et comptait 8 communes. En 1964, il se transforme en Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine. Il prend sa forme actuelle à 7 communes en février 1967.

Ce Syndicat a été créé pour une durée illimitée. La Piscine a été ouverte le 4 janvier 1970.

## 2. LES MOYENS DU SYNDICAT

### A - Les moyens humains

#### Personnel de la piscine

Masse salariale des personnels en équivalent temps plein		Nb d'agents
Personnel	salaires	Equivalent temps plein
Titulaires	500 227,75 €	27
non-titulaires (tous confondus)	352 915,34 €	10

Stagiaires reçus durant l'année	
Formation BEESAN (MNS)	1
Stage licence STAPS	1
Stage découverte forme (orientation prof)	1
Stage découverte milieu professionnel 3ème	2

L'amplitude horaire de l'équipement nécessite le recrutement de divers personnels vacataires afin d'assurer l'ensemble des différentes missions d'accueil, de surveillance ou d'entretien.

**Masse salariale : 1 409 019,62 €**  
**Equivalent temps plein : 37 agents**

#### Personnel du siège du Syndicat (15 % affectés au syndicat piscine)

En équivalent temps plein, cela représente :

- Catégorie A : 0.375
- Catégorie B : 0.15
- Catégorie C : 0.60

## B - Les moyens financiers

L'exercice 2011 fait ressortir les résultats suivants :

### Recettes dépenses

#### Fonctionnement

	Prévisions	Réalisation	Total	Excédent
Dépenses	2 457 460,41 €	2 278 350,61 €	179 109,80 €	230 640,16 €
Recettes	2 457 460,41 €	2 508 990,77 €	51 530,36 €	

#### Investissement

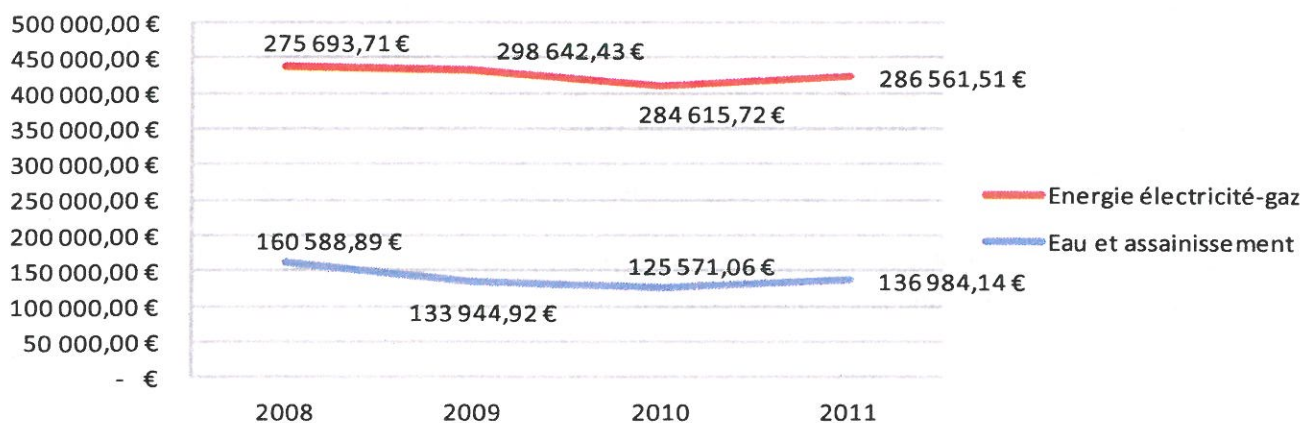
	Prévisions	Réalisation	Total	Excédent
Dépenses	268 943,39 €	24 029,13 €	244 914,26 €	244 257,94 €
Recettes	268 943,39 €	268 287,07 €	- 656,32 €	

### Et en particulier, s'agissant des dépenses

Les montants extraits du budget concernent les fluides (eau, gaz, électricité) et les coûts en personnels représentent les postes les plus importants.

Eau et assainissement	160 588,89 €	133 944,92 €	125 571,06 €	136 984,14 €
Energie électricité-gaz	275 693,71 €	298 642,43 €	284 615,72 €	286 561,51 €

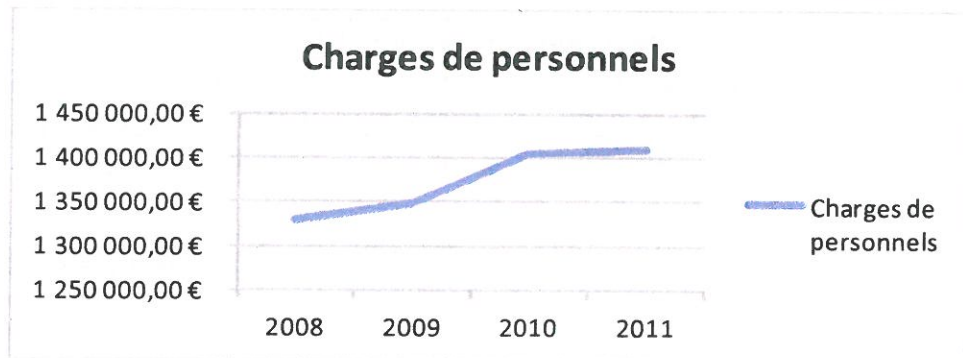
### Coûts fluides





## Charges de personnels

	2008	2009	2010	2011
Charges de personnels	1 329 478,86 €	1 348 330,29 €	1 404 909,19 €	1 409 019,62 €
Remboursements par l'assurance	26 872,34 €	27 654,06 €	28 196,53 €	44 416,81 €
Coût réel	1 302 606,52 €	1 320 676,23 €	1 376 712,66 €	1 364 602,81 €

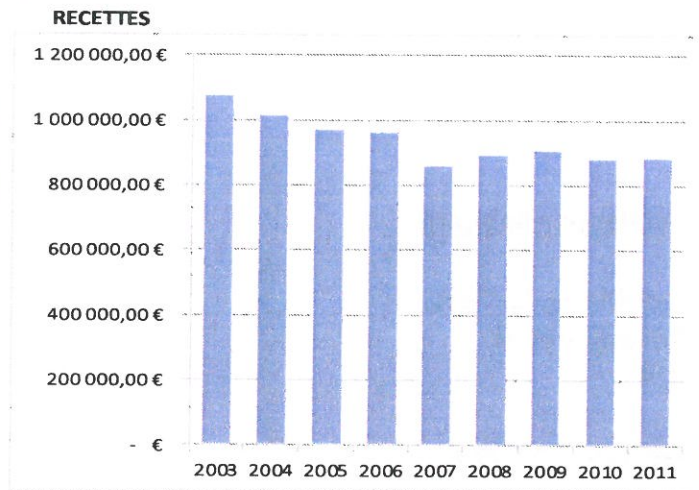


La progression des charges de personnels est due notamment à différents arrêts de longue durée qui ont nécessité le remplacement des agents par des vacataires afin d'assurer la continuité du service. En contrepartie, le Syndicat récupère les remboursements de DEXIA-SOFCAP, assureur pour la Piscine.

### Et en particulier, s'agissant des recettes

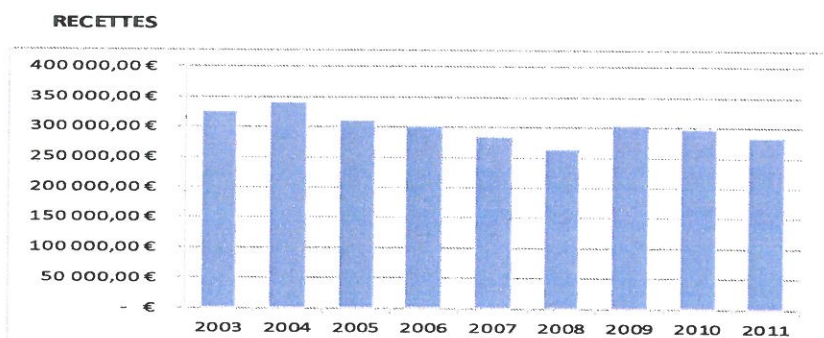
L'année 2011 n'a pas permis d'améliorer les recettes, cette situation est récurrente depuis plusieurs années et est la conséquence de météos médiocres durant la saison estivale.

	2003	1 072 866,20 €
<b>Piscine</b>	2004	1 013 729,70 €
	2005	970 089,10 €
	2006	959 913,10 €
	2007	857 353,00 €
	2008	893 464,05 €
	2009	904 534,90 €
	2010	879 434,20 €
	2011	885 414,40 €



Il peut être constaté une baisse régulière des recettes. Outre la météo, il apparaît nécessaire d'améliorer l'offre au public, pour qui la piscine aujourd'hui doit, au-delà du simple aspect natation, être ludique. La situation exceptionnelle du site mériterait d'être mieux exploitée.

	2003	325 490,70 €
<b>Forme</b>	2004	341 242,60 €
	2005	310 821,10 €
	2006	300 730,90 €
	2007	283 678,20 €
	2008	263 483,20 €
	2009	302 254,00 €
	2010	297 514,80 €
	2011	284 721,70 €

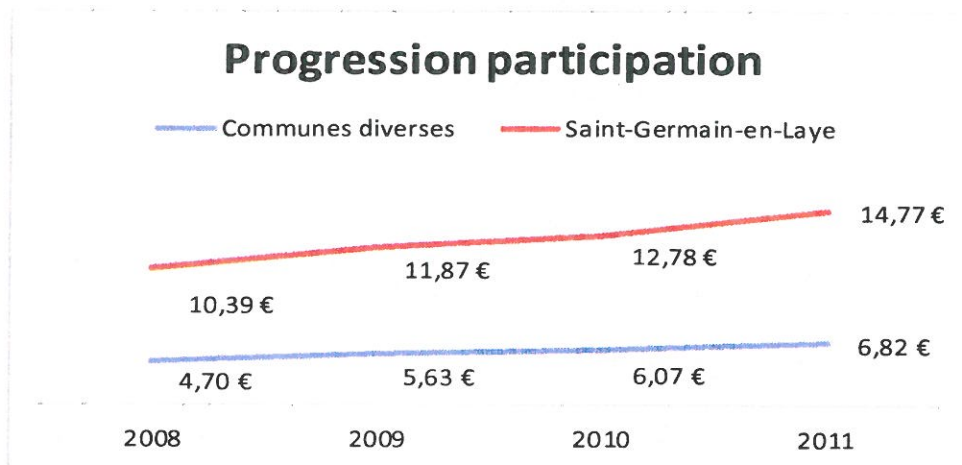


Les recettes du centre de forme ont tendance à diminuer. Un nouveau dynamisme, une actualisation de l'offre aux pratiques actuelles devrait permettre de redresser la situation.

## C - Cotisations des communes membres

Les cotisations appelées au Budget Primitif 2011 auprès des communes membres ont été réévaluées en vue des travaux à venir ; elles étaient restées inchangées de 1999 à 2007:

Participation des communes depuis 2008				
	2008	2009	2010	2011
Communes diverses	4,70 €	5,63 €	6,07 €	6,82 €
Saint-Germain-en-Laye	10,39 €	11,87 €	12,78 €	14,77 €



### Cotisations annuelles par habitant :

**Le Vésinet, Mareil-Marly, Le Pecq,  
Marly-le-Roi, Chambourcy et  
Aigremont : 6,82€**

**Saint-Germain-en-Laye : 14,77 €**

## D - Poséidon

Depuis les années 1990, la piscine dispose du système « Poséidon » réparti en 10 caméras subaquatiques (5 globes de 2 caméras) couvrant la partie la plus profonde (4,80m) du bassin olympique et de 16 caméras aériennes couvrant l'autre partie moins profonde. Ces caméras reliées à un système informatique complexe assurent une veille permanente et permettent de détecter un corps inerte au bout de 10s. C'est un atout considérable pour le personnel de la Piscine et en premier lieu pour le public qui est ainsi doublement sécurisé.

Celui-ci a en particulier permis de sauver un jeune homme de 21 ans victime d'une crise d'épilepsie en janvier 2010 ; la vidéo est visible sur le site : « Youtube »

<http://www.youtube.com/watch?v=B5ljnhsRTN8>

Ce système, en grande partie mis au point à la Piscine de Saint-Germain-en-Laye, est maintenant largement commercialisé dans de nombreuses piscines publiques et privées, en France et à l'étranger.

### 3. Activité du syndicat

#### A- Activité administrative

Equipement 6000 heures d'ouverture  
6 séances du Comité syndical

Comités piscine 2011	
mercredi 09 février	Débat d'orientation budgétaire pour 2011
mercredi 23 mars	Vote du Budget Primitif 2011
mardi 17 mai	Compte Administratif 2010, signature du protocole transactionnel entre le syndicat et le Team Lucas
mercredi 12 octobre	Budget supplémentaire vote reporté (déséquilibre de 118€ régularisation d'immobilisation)
jeudi 27 octobre	Vote budget supplémentaire et convention d'utilisation,
mardi 06 décembre	vote des tarifs 2012 qui restent inchangés dans la majorité des cas

Administratif	
6000 heures	D'ouverture
21	délibérations
10	décisions
2	arrêtés
650	Mandats émis
248	Titres émis
334	Courriers
13	Signatures de convention d'occupation
34	Contrats divers (assurances, maintenance diverses, transport de fond)

Dossiers en cours		
ARS (Agence Régionale de la santé)	27 000 €	Rénovation peinture, petites réparations faux plafond
Projet de réhabilitation		Réactualisation des coûts, préparation du marché... Présentation courant 2012 d'un document recensant les choix des élus
Commission de sécurité	30 000 €	Avis défavorable du snack remise en conformité (porte d'accès, écrans de cantonnement des fumées, extinction automatique des fumées)

Fermetures annuelles	
Du 05 au 08 septembre	Piscine uniquement, nettoyage des bassins et annexes baigneurs
Du 19 décembre 2011 au 1er janvier 2012	Piscine durant les 2 semaines, nettoyage des bassin, tous locaux et annexes baigneurs réparations diverses et travaux de peinture, Centre de mise en forme entretien de l'ensemble.

## B- Activité propre

CNO Nat sportive	5900:00	101000	639,00 €	
CNO Plongée Palmes	1665:00	13700	253,00 €	
				Recettes des entrées adhérents
Ecole de natation (MNS)	1040:00	38378	850,00 €	<b>100 000,00 €</b>
Ecole de sauvetage	80:00	90	4 015,00 €	
<b>Totaux</b>	<b>8685:00</b>	<b>153168</b>	<b>5 757,00 €</b>	

L'école de natation (MNS): les recettes générées par les entrées payantes des adhérents peuvent être estimées à environ **100.000 €** par an, montant qui complète la cotisation versée au titre de la convention

Utilisation autres utilisateurs			
Maternelles	283:30	7950	
Primaires	1037:30	48750	
Collèges-Lycées	1853:00	29670	24 000,00 €
Armées	392:00	4950	13 612,00 €
Pompiers	49:00		Echange de service
Garde Républicaine	98:00		
<b>Totaux</b>	<b>3713:00</b>	<b>91320</b>	<b>37 612,00 €</b>

Nob théorique d'utilisation	21930:00		
Fréquentation totale théorique annuelle		483113	
		Recettes	<b>1 213 505,10 €</b>

Les heures et montants ci-dessus sont théoriques et ne comprennent pas certaines recettes telles que : Locations, remboursements sur rémunérations du personnel et remboursements divers.

Il n'est également pas tenu compte de la participation des communes, sachant que la natation scolaire n'est pas payante pour les communes membres.

### Détail de ces activités

#### Natation scolaire

Chaque année scolaire la piscine accueille des classes de maternelles grande section, primaires C.P C.E.1, lycées et collèges qui se composent chaque semaine d'environ **3 600 élèves**. Pour les classes primaires, l'apprentissage de la natation est effectué par les maîtres-nageurs de la Piscine en collaboration avec les enseignants. Cette activité fonctionne avec 5 MNS en enseignement et 3 en surveillance. Au cours du mois de mai ou nous recevons les maternelles et le public dans le même temps, nous avons 6 MNS en enseignement dans l'eau 1 en surveillance et 1 affecté à la surveillance du public.

#### Associations sportives

##### L'association des Maîtres-Nageurs de la piscine intercommunale

- La natation publique,
- L'apprentissage de la natation et perfectionnement,
- Les canetons et canards de 4 à 6 ans,
- L'école de natation, perfectionnement de 6 à 15 ans,
- L'entraînement natation préparation BAC,
- L'école de natation adulte,
- L'aquagym.

Adhérents	Intervenants	Nb d'entrées hebdo	Nb d'entrées annuelles	Surface utilisée	Redevance
619	19	1238	38378	156240 m2	850 €

L'école de natation (MNS): les recettes générées par les entrées payantes des adhérents peuvent être estimées à environ **100.000 €**, (soit un total d'environ 100 850 €) par an.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants : favoriser l'éveil et la familiarisation au milieu aquatique, développer et perfectionner les techniques de nage, aborder l'apprentissage du sauvetage, offrir une approche gymnique du milieu aquatique, dynamiser et développer la vie de l'association au travers d'événementiels organisés par ses membres, proposer une réponse aux attentes des différents publics, stimuler les échanges culturels et sociaux.

##### Le Club Nautique de l'Ouest et le Cercle des Nageurs de l'Ouest

L'ancienne association CNO s'est scindée en deux groupes distincts « Le Club des Nageurs de l'Ouest » et « Le Club Nautique de l'Ouest », la première a pour vocation la pratique de la natation compétition et la seconde les activités liées à la plongée, la nage avec palmes...

##### Le Club des nageurs de l'Ouest :

- L'école de natation,
- La natation sportive,
- La natation Maîtres,
- Water-polo,

Principale manifestation	Nb nageurs	Nb d'engagements	Nb spectateurs	Nageurs présents
Meeting CNO Janvier (vend 28 au dim 30 janv 2011)	600	2700	2500	<b>10 sélectionnés olympiques</b> dont Sébastien ROUAULT, Amaury LEVEAU, Camélia POTEK, Sophie de RONCHI... <b>2 médaillés olympiques</b> (Camélia POTEK, Amaury LEVEAU)

### **Le Club Nautique de l'Ouest :**

- La nage avec palmes,
  - La plongée sous-marine,
  - La plongée en scaphandre,
  - La biologie sous-marine,
  - L'archéologie sous-marine,
  - L'apnée
- 2<sup>ème</sup> Club du Département : C.N.O.  
253 Licenciés (251 licenciés en 2010)

**Sorties en mer :** Golfe Juan, La tour fondue (Presqu'île de Giens), L'Estartit,

**Organisation :** Chaque année en décembre : « Ruban bleu du Mille marin » distance à parcourir 1850m

### **Autres activités**

Les créneaux du matin sont principalement réservés aux organismes d'Etat : Pompiers, militaires, gendarmes, Garde Républicaine de 7h45 à 8h45. **(Recettes : 13 612€)**

### **L'Ecole de Sauvetage et de Secourisme de l'Ouest (ESSO)**

Cette association est affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. Cette fédération et les associations affiliées sont reconnues d'utilité publique par décret du 25 février 1927. Durant l'année des formations sont assurées dont la préparation à l'examen du BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique)

**(Recettes : 4 015€)**

#### **Recettes mise à disposition du matin :**

**Garde Républicaine, Armée, Gendarmerie : 13 612€**

**Ecole de Sauvetage et de Secourisme de l'Ouest : 4015€**

#### **Téléthon :**

**336 concurrents et 8375€ de recettes reversées**

## 4 - PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ANNEE 2011

### A - Convention entre le syndicat et le Team LUCAS

Au début de l'été 2009, le Syndicat a été approché par Monsieur Philippe Lucas qui était à la recherche d'une piscine pour entraîner son groupe de nageurs.

L'objet du premier comité syndical sur ce thème, le 26 août 2009, a posé les bases de ce que souhaitait le Syndicat et de ce qu'il était possible de proposer à Monsieur Lucas.

Une seconde réunion a eu lieu le 10 septembre pour finaliser l'accord :

Cette convention a pu être signée et Monsieur Lucas et ses nageurs ont commencé à utiliser les installations du Syndicat à compter du 16 septembre 2009. Le premier titre de recettes, émis sur 2009 pour 20 000 €, a été honoré.

L'année 2010 a vu le départ du « Team Lucas » ; après relance, des négociations ont été conduites par l'équipe administrative (Messieurs RANC et BEURE) et validées par le Président sous réserve de l'autorisation du comité. Le montant des sommes dues après l'accord passé sur le 2/3 d'un trimestre est de 13 333€ somme qui devait être versée après la signature d'un protocole d'accord entre les parties courant 2011, **ce protocole a été validé par le comité syndical lors de la séance du 17 mai 2011.**

#### Téléthon :

Le personnel de la Piscine se mobilise chaque année en septembre en apportant son concours dans l'organisation d'un Triathlon au cours de l'opération « Les Virades de l'Espoir » pour la recherche contre la mucoviscidose, en décembre pour l'organisation du Triathlon du Téléthon qui réunit 336 concurrents (**8375€ reversés à l'A.F.M.**) et des « Marches de l'espoir ».

### B - Réflexion pour l'avenir - décision et programmation de travaux

**2006**, un groupe de travail a réfléchi aux orientations à donner pour les années à venir : programme d'investissement, développement des activités, projet de bassin supplémentaire, ...

Les communes sont unanimement d'accord pour maintenir l'établissement en bon état de fonctionnement et réaliser les travaux nécessaires pour y parvenir. En revanche des projets plus ambitieux, comme la création d'un bassin supplémentaire, ne recueillent pas à priori d'avis favorable de l'ensemble des communes. Le surcoût est considéré comme trop important au regard des compensations qui pourraient être obtenues.

**2008**, le centre de remise en forme a été agrandi. Pour les travaux plus conséquents, le Syndicat a décidé de procéder à un audit pour maîtriser l'état du bâtiment et les travaux indispensables à son maintien en état.

Le cabinet d'ISC (Ingénierie Sportive et Culturelle) a été choisi début juillet 2009 pour un montant de marché de 36 050 € HT.

L'audit dans sa première étape a présenté devant le comité syndical le 9 octobre 2009 l'état des lieux, tant sur le plan technique que sur le plan du fonctionnement général. La seconde étape, présentée le 8 février 2010, en même temps que le débat d'orientation budgétaire pour 2010, portait sur les pistes d'amélioration et les solutions à mettre en œuvre.

Celle-ci présentait plusieurs scénarios, qui devant le coût élevé des simulations n'ont pas retenu l'approbation du comité.

### Actualisation 1<sup>er</sup> semestre 2011 :

- Le début d'année a fait l'objet d'une actualisation pour limiter la réhabilitation aux améliorations techniques, à la mise en conformité des vestiaires (séparation des pieds chaussés/pieds nus) et à la mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, pour un coût de réhabilitation technique estimé à 4 238 000€,
- Une étude sera relancée courant 2012 permettant d'affiner les propositions de réaménagement et les coûts de réhabilitation,
- L'étude de programmation intégrera en option l'étude d'un bassin nordique, l'option étant proposée dans l'audit sans pour autant que sa réalisation soit immédiate.

Le syndicat en 2011 a subi des mouvements de personnels au sein des Directions :

- **Mars** demande mise en disponibilité de Monsieur Tristan HERVOUET, Directeur adjoint à la piscine ;
- **Juillet** arrivée de Monsieur Matthieu Saillard en remplacement de Madame Gisèle MUNNIA partie en retraite fin 2010 ;
- **Novembre** arrivée de Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE en qualité de directeur adjoint contractuel.



## ANNEXES



## Communes composant le syndicat intercommunal :

AIGREMONT (1121 habitants), CHAMBOURCY (6116 habitants), LE PECQ (16704 habitants), LE VESINET (16878 habitants), MAREIL-MARLY (3581 habitants), MARLY-LE-ROI (17145 habitants), SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (42580 habitants)

### Représentants des communes :

#### AIGREMONT :

Monsieur Gilbert DIJON, Maire et 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Madame Hélène SEGAIN, Conseillère Municipale  
Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint  
Madame Annie MONNIER, Conseillère Municipale

#### CHAMBOURCY :

Monsieur Philippe FAISSEAU, Maire Adjoint et 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Madame Sophie BELLEVAL, Maire Adjoint  
Madame Francine LAZARD, Conseillère Municipale  
Madame Nathalie PERSEHAYE, Conseillère Municipale

#### LE PECQ :

Madame Catherine RAMAIN, Conseillère Municipale et assesseur  
Monsieur Pierrick FOURNIER, Conseiller Municipal et secrétaire  
Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint  
Monsieur Michel STOFFEL, Conseiller Municipal

#### LE VESINET :

Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint et assesseur  
Monsieur Georges MALIH, Conseiller Municipal  
Madame Isabelle MOREL, Maire Adjoint  
Monsieur Eric CHARLET, Conseiller Municipal

#### MAREIL-MARLY :

Madame Brigitte MORVANT, Maire Adjoint  
Madame Catherine PETIT, Conseillère Municipale et assesseur  
Madame Andrée FIEVET, Conseillère Municipale  
Monsieur Marc PARMENTIER, Conseiller Municipal

#### MARLY-LE-ROI :

Monsieur Benoît BURGAUD, Maire Adjoint et assesseur  
Monsieur Nicolas TABOURIER, Conseiller Municipal  
Monsieur Damien VANDENDRIES, Conseiller Municipal  
Monsieur Jacques CHESNAIS, Conseiller Municipal

#### SAINT-GERMAIN-EN-LAYE :

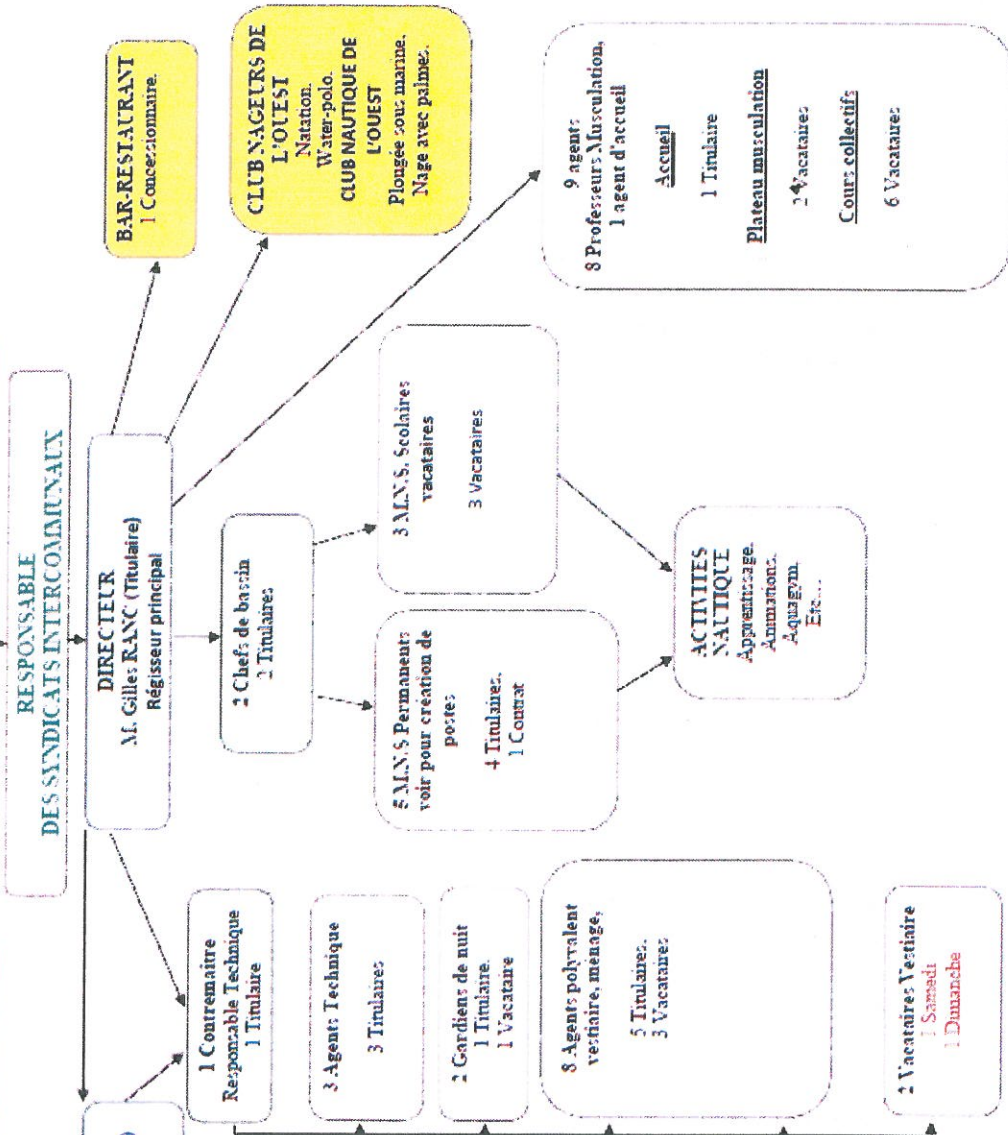
Monsieur Emmanuel LAMY, Maire et Président  
Monsieur Philippe PIVERT, Maire Adjoint et 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Madame Pascale GENDRON, Maire Adjoint  
Monsieur Pascal FAVREAU, Conseiller Municipal

# Organigramme piscine forme

AIGREMONT	LE PECQ	CHAMBOURCY	LE VESINET	SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE	MAREIL-MARLY	MARLY LE ROI
-----------	---------	------------	------------	------------------------	--------------	--------------

**PISCINE OLYMPIQUE INTERCOMMUNALE**  
7 COMMUNES 104 125 HABITANTS (2011)

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
M. Emmanuel LAMY



<b>ADMINISTRATION</b>		Titulaire	
1	Directeur	Contractuel	
1	Directeur Adjoint	Titulaire	
1	Responsable Technique	Titulaire	
1	Adjoint Administratif	Titulaire	
<b>5 TOI</b>	<b>4</b>		
<b>ENSEIGNEMENT PISCINE</b>			
2	Chef de bassin	Titulaire	
5	M.N.S. permanents	Titulaire	
3	M.N.S. scolaires	Vacataires	
<b>5 TOI</b>	<b>10</b>		
<b>ENSEIGNEMENT FORME</b>			
2	Professeurs Musculation	Vacataires	
6	Prof Musculation Gym	Vacataires	
<b>5 TOI</b>	<b>8</b>		
<b>ACCUEIL</b>			
3	Agent administratif	0	
1	Agent d'accueil titulaire	0	
<b>5 TOI</b>	<b>4</b>		
<b>VESTIAIRE</b>			
5	Agents titulaires	2	Vacataires étudiants
3	Agent vacataire		Week-end
<b>5 TOI</b>	<b>10</b>		
<b>GARDIEN</b>			
1	Veilleurs de nuit	3	Agents titulaires
1	Agent vacataire		
<b>5 TOI</b>	<b>5</b>		
1	Stagiaire licence		
<b>Total général</b>	<b>41</b>	<b>24</b>	Agents titulaires
		<b>17</b>	Agents vacataires

## Rapport 2011 du SIABS

Rapport établi par le Président de l'établissement public, conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

### Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine

#### 1 - Communes membres

Le Syndicat est composé de 14 communes :

- Le Vésinet,
- Le Pecq,
- Chatou,
- Montesson,
- Croissy sur Seine,
- Saint-Germain-en-Laye,
- Fourqueux,
- Bougival,
- La Celle Saint Cloud,
- Vaucresson,
- Louveciennes,
- Marly le Roi,
- Le Port Marly,
- L'Etang la Ville.

A noter que depuis, certaines communes ont délégué leur compétence assainissement à des Communautés de Communes et pour se mettre en conformité, le SIABS s'est transformé en syndicat mixte.

#### 2 - Vocation du Syndicat

- 1) L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des collecteurs eaux usées "de la Boucle de la Seine" (ainsi que de ses ouvrages annexes, chambre de dessablement, déversoirs d'orage, postes de refoulement et de relèvement, etc...) destinés à conduire à l'émissaire "Sèvres-Achères" les eaux usées diluées ou non provenant de tout ou partie des territoires des communes syndiquées.
- 2) L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux d'assainissement établis sur la rive droite de la Seine qui intéressent tout ou partie des communes du Pecq, du Vésinet, de Montesson, de Croissy sur Seine et de Chatou.

### 3 – Les travaux 2011

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé par le bureau d'études HYDRATEC sont la poursuite pour le SIABS, pendant quelques années la réalisation d'inspections télévisées sur réseau syndical et en particulier le réseau pluvial qui n'a pas fait l'objet de diagnostic et de poursuivre les enquêtes de conformité chez les particuliers (inversion eaux usées, eaux pluviales).

Les travaux réalisés en 2011 sont les suivants :

- Le curage et les inspections télévisées sur différentes rues : **248 059,73 €**.
- Les enquêtes de conformité chez les riverains : **80 849,60 €** pour environ 225 contrôles.

Suite aux inspections télévisées réalisées en 2011 le Syndicat a constaté d'une part des pénétrations de racines sur le collecteur ø 800 mm au niveau des joints rue Max Gauffreteau au Pecq, qui a nécessité un chemisage dans le cadre du bal avec l'entreprise ETPL, et d'autre part le syndicat a pu constater avec les ITV que les joints tous les 1,20 m sur l'ovoïde T150 rue Palfour à Montesson n'étaient pas étanche et nécessitaient une reprise par injection de béton.

- Le génie civil et injections de béton pour le collecteur T150 de la rue Palfour à Montesson : **212 457,44 €**.
- Le chemisage du collecteur pluvial ø 800 mm rue max Gauffreteau au Pecq : **178 204 €**.
- Le changement de la toiture du groupe électrogène du quai du Nymphée à Chatou : **10 215,04 €**.
- La mise en place de détecteur de gaz H2S poste Joséphine à Croissy sur Seine et rive droite au Pecq : **51 695,56 €**.
- Divers petits travaux : coordination sécurité, maîtrise d'œuvre, réhabilitation de regards, changement de tampons pour environ : **77 000 €**.

#### 4 - Activité administrative du Syndicat

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Christian MUREZ, s'est réuni cinq fois :

- le 10 février 2011,
- le 15 mars 2011,
- le 16 juin 2011,
- le 29 septembre 2011
- le 22 novembre 2011.

#### 5 - Vie financière du Syndicat : Compte Administratif 2011

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Total Prévu	Réalisé par l'ordonnateur	Reste à réaliser	RECETTES	Total Prévu	Réalisé	Reste à Réaliser
Dépenses d'investissement de l'exercice	2 105 684,31	1 624 191,43	370 867,28	Recettes d'investissement de l'exercice	1 976 980,01	1 275 562,43	248 918,00
				Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	534 417,89	534 417,89	
Déficits antérieurs reportés	405 713,68	405 713,68		Excédents antérieurs reportés			
<b>TOTAL</b>	<b>2 511 397,99</b>	<b>2 029 905,11</b>	<b>370 867,28</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 511 397,99</b>	<b>1 809 980,32</b>	<b>248 918,00</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION	Total Prévu	Réalisé	RECETTES	Total Prévu	Réalisé
Dépenses d'exploitation de l'exercice	913 232,79	815 668,67	Recettes d'exploitation de l'exercice	1 335 553,98	1 266 282,44
Autofinancement complémentaire de la section d'investissement	422 321,19				
Déficits antérieurs reportés			Excédents antérieurs reportés		
<b>TOTAL</b>	<b>1 335 553,98</b>	<b>815 668,67</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 335 553,98</b>	<b>1 266 282,44</b>

Le compte administratif 2011 présente le résultat de clôture comme suit :

Section d'investissement (hors reports)	- 219 924,79 €
Section d'exploitation	+ 450 613,77 €

## 6 - Participation des communes

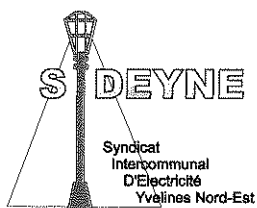
La participation des Communes aux frais de fonctionnement du syndicat pour l'exercice 2011 a été fixée à 0,76€ par habitant, soit +2,67% par rapport à 2010

La surtaxe syndicale est passée à 0,0370 euros par m<sup>3</sup> d'eau pour l'ensemble des communes, soit +10,12% par rapport à 2010,

La surtaxe supplémentaire inchangée par rapport à l'année 2008 pour les communes suivantes :

- Chatou	0,0494 euros / m <sup>3</sup>
- Croissy-sur-seine	0,0439 euros / m <sup>3</sup>
- Le Pecq	0,0279 euros / m <sup>3</sup>
- Le Vésinet	0,0637 euros / m <sup>3</sup>
- Montesson	0,2346 euros / m <sup>3</sup>





**S.I.D.E.Y.N.E. – S.E.Y.**  
Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est  
Adhérent au Syndicat d'Energie des Yvelines

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2011

## PREAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales.

Cet article dispose que chaque année, un rapport retraçant l'activité du syndicat doit être établi.

Ce rapport doit être transmis au Maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif.

## I - PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE YVELINES NORD EST

### I.1 - DESCRIPTION DU SYNDICAT

Le SIDEYNE est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Le SIDEYNE comporte 13 communes : BOUGIVAL, CHAMBOURCY, FOURQUEUX, LE PECQ, LE MESNIL LE ROI, LE PORT-MARLY, SARTROUVILLE, L'ETANG-LA-VILLE, LOUVECIENNES, HOUILLES, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le siège du syndicat est fixé à l'hôtel de ville du PECQ.

Chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires, auxquels s'ajoutent deux délégués suppléants.

Le bureau du syndicat est composé en plus du Président, de deux Vice-Présidents, d'un secrétaire et de deux autres membres.

### I.2 - LES MISSIONS DU SIDEYNE

La distribution de l'électricité est une mission de service public qui doit être assurée par les communes. Le réseau de distribution d'électricité appartient aux collectivités locales. Les communes peuvent transférer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunale.

La plupart des collectivités, communes ou établissement public de coopération intercommunale, ont concédé ce service public à ErDF.

Le SIDEYNE, jusqu'à son adhésion au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines), exerçait les missions de l'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité.

Depuis l'adhésion du SIDEYNE au SEY (Novembre 1999), cette compétence est exercée par ce syndicat mixte.

Cependant, par délégation du SEY, le SIDEYNE peut assurer certaines des missions de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

La loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie a prévu le regroupement en une structure unique par département des autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité.

Le SEY étant le syndicat d'électricité le plus important des Yvelines, il a été proposé par la préfecture des Yvelines qu'il soit l'entité assurant cette mission.

#### Les participations financières versées par le SIDEYNE :

Les participations financières accordées par ErDF dans le cadre du cahier des charges de concession sont versées au SIDEYNE, soit par le SEY, soit par ErDF directement, en fonction du type de participation.

Le SIDEYNE redistribue ces fonds aux communes membres au prorata des travaux électriques qu'elles ont effectivement réalisés.

Les participations financières, versées aux communes, sont de deux ordres :

- ✓ la participation liée aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension (40%) correspondant à l'article 8 du cahier des charges de concession,
- ✓ la redevance dite R2 liée aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques et aux travaux de renouvellement d'éclairage public.

Le SIDEYNE est chargé de réunir les factures de toutes les communes afin de justifier les montants des travaux et de les adresser au SEY ou à ErDF. Il réalise un travail de sollicitation et d'information auprès des collectivités.

Pour la participation accordée au titre de l'article 8 du cahier des charges (40% du montant des travaux d'enfouissement électrique), il doit être distingué dans l'opération d'enfouissement, la part propre aux travaux d'enfouissement électrique, qui doit être distincte de celle de la partie travaux d'éclairage public, Télécom ou travaux de génie civil liés au chantier.

Compte tenu de la complexité des chantiers, le SIDEYNE sollicite désormais auprès des communes, avec l'envoi des factures, l'établissement d'un tableau de répartition de ces différents postes. Le SIDEYNE a un rôle d'information et de conseil sur la constitution du dossier qui doit comprendre outre le tableau de répartition évoqué, le ou les DGD (Décompte Général Définitif) de chacun des intervenants au chantier concerné par l'enfouissement du réseau électrique et le plan de récolement du chantier.

Le SIDEYNE s'assure auprès d'ErDF de la prise en compte de la totalité des frais engagés par les communes pour le calcul des 40% de participation.

Les statuts du Syndicat ajoutent à ces compétences la possibilité d'exercer des missions d'expertise pouvant porter sur les travaux de réseaux ERDF ou sur des prestations de service liées à la distribution de l'électricité.

Le SIDEYNE peut par ailleurs bénéficier du soutien technique des ingénieurs du SEY.

### I.3 - Le FINANCEMENT DU SIDEYNE

#### La redevance R1

Les communes membres du SIDEYNE ne versent aucune participation au syndicat.

Le SEY avait délégué au SIDEYNE ainsi qu'à deux autres syndicats adhérents des missions de contrôle. En contrepartie le SEY versait une partie de la redevance R1 pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Ces missions de contrôle ont été progressivement reprises par le SEY et la redevance a été diminuée.

La redevance versée par le SEY au SIDEYNE était calculée de la manière suivante :

- une partie était calculée en fonction du nombre de communes du SIDEYNE et d'habitants, plus une base forfaitaire.
- une partie variable était calculée en fonction des missions de contrôle conservées par le SIDEYNE. Un barème a été adopté par le SEY selon le type de mission.

En 2011, le SEY n'a effectué aucun versement faute de délibération.

Le bureau du SEY a finalement décidé de verser cette participation en 2012 au titre de l'exercice 2011 pour un montant de 5.000 €.

Il est rappelé que les missions actuellement exercées par le SIDEYNE sont les suivantes :

- Demande auprès des communes des factures pour le calcul de la redevance R2, regroupement de celles-ci pour envoi au SEY.
- Reversement de la redevance R2 ristournée par le SEY aux communes.
- Etablissement du programme de travaux d'enfouissement et transmission à ErDF.
- Regroupement des factures relatives à la participation des 40% et préparation des dossiers transmis à ErDF pour l'obtention des 40%.
- Reversement aux communes de la participation de 40%.

Cette participation est conservée par le SIDEYNE pour l'accomplissement des missions évoquées ci-dessus et l'ensemble de ses frais de fonctionnement (frais administratifs, assurance ...).

#### La redevance R2

ErDF verse au SEY, qui la rétrocède au SIDEYNE, une redevance dont le montant est fonction des travaux d'investissement relatifs aux réseaux de distribution électrique et les travaux d'éclairage public.

Cette redevance est calculée sur la base d'une formule qui tient compte du montant des enfouissements de réseaux de distribution d'électricité, du montant

des investissements sur le réseau d'éclairage public et du montant perçu en taxes municipales (pour le SIDEYNE, T= 0).

S'ajoutent à ces paramètres deux autres données : le rapport population de la concession, population du département et la durée de la concession, plus certains coefficients. Cette redevance est calculée sur la base des travaux payés l'année N-2.

Cette redevance est donc entièrement reversée aux communes par le SIDEYNE en proportion des travaux d'investissement en enfouissement de réseaux électriques d'une part et en éclairage public d'autre part payés par chaque commune l'année N-2.

Les travaux d'enfouissement de réseaux électriques bénéficient donc dans un premier temps de 40% de participation au titre de l'article 8 puis de la part de la redevance R2.

Le taux de la redevance R2 perçue par le SIDEYNE est égal à celui calculé avant l'adhésion au SEY selon la formule explicitée ci-dessus majorée de 30 % (contre 28 % en 2010).

En 2011, le taux de la R2 s'est élevé à 10,05 % (contre 9,89 % en 2010) pour les travaux d'éclairage public et 24,79 % (contre 24,42% en 2010) pour les travaux d'enfouissement de réseaux, après déduction de la participation ErDF de 40%.

**Le montant de la R2 2011, toutes communes confondues, est égal à : 240.770,02 € y compris la partie liée aux feux tricolores (contre 274.947,71 € pour la R2 2010).**

Les communes membres du SIDEYNE à sa création bénéficient d'une particularité : une participation financière d'ErDF sur les travaux d'investissement concernant les feux de signalisation. En 2011, cette partie s'est élevée à 4.820,60 €.

Année	R2*	R1
2006	231.317,42 €	7.200,00 €
2007	375.353,12 €	7.200,00 €
2008	201.012,71 €	7.200,00 €
2009	287.590,45 €	7.300,00 €
2010	274.947,71 €	7.300,00 €
2011	240.770,02 €	5.000,00 € (versée en 2012)

\* Y compris la participation pour les feux tricolores.

### Participation de 40 % aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension

A ces deux redevances s'ajoute une participation de 40 % hors taxes versée par ErDF pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension y compris les branchements privés.

Chaque année, les travaux prévus par les communes sont répertoriés et inscrits dans programme prévisionnel transmis au SEY.

Lorsque les travaux sont achevés et payés, les factures peuvent être transmises au SIDEYNE.

Le SIDEYNE reverse la totalité de cette subvention aux communes en proportion des montants de travaux réalisés.

Il est constaté un décalage entre l'année de programmation et le versement de la participation.

Ce décalage est lié au fait que les travaux sont réalisés et payés plusieurs mois après leur inscription au programme voir l'année N +1 ou N +2.

Il est constaté un raccourcissement des délais de versement des participations par ErDF.

Dès lors que les montants des participations sont communiqués par ErDF, le SIDEYNE s'efforce, lorsque sa trésorerie le lui permet, de faire l'avance et de verser la participation de 40% ou la R2 aux communes, sans attendre le règlement d'ErDF.

## RECAPITULATIF DES VERSEMENTS 40% AU SIDEYNE

	Montant du programme	Montant de la participation ErDF	année de versement par ErDF
Programme 2005	1 239 818,83 €	338 760,04 €	2006 : 102 728 €; 2007 : 187 43 €; 2008 : 3 188,44 €; 2009 : 45.407,60 €
Programme 2006	1 034 764,84 €	53 172,21 €	2007 : 18.517 € 2008 : 27.790,45 € 2010 : 6 864,76 €
Programme 2007	1.700.490,00 €	370 261,23 €	2008: 39.052,89 € 2009: 131.052,41 € 2010 : 200.155,93 €
Programme 2008	1.246.352,19 €	174.149,09 €	2010 : 151.245,21 € 2012 : 16.903,88 € 2011 : 6.000 €
Programme 2009	710.700,30 €	153.790,59 €	2011 : 140 845,73 € 2012 : 12.944,86 €
Programme 2010	2.276.732,00 €	46.070,79 €	2012 : 46.070,79 €

Au cours de l'année 2011, le montant des participations perçues au titre de l'article 8 (40%) s'est élevé à 146.845,73 €.

Ces participations ont couvert les travaux inscrits au programme 2009 à l'exception d'une rue dont la réalisation a été décalée.

On constate un écart sensible entre le montant des participations versées et les prévisions liées à une surestimation des montants de travaux inscrits au programme. Bien souvent, les études ne sont pas suffisamment avancées et les appels d'offres ne sont pas encore lancés lorsque le programme est établi.

## II - LE BILAN DE L'ACTIVITE 2011

### II.1 - L'ACTIVITE DU SIDEYNE

Le comité du SIDEYNE s'est réuni à quatre reprises.

- *Le 28 février 2011 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2010, débat d'orientation budgétaire 2011,*
- *Le 28 mars 2011 : Budget primitif 2011.*
- *Le 1<sup>er</sup> juillet 2011 : Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines*

- *le 7 octobre 2011 : présentation du rapport d'activité 2010 du SIDEYNE et du SEY, Compte-rendu d'activité d'ErDF sur la concession.*

## II.2 LES EVENEMENTS DE L'ANNEE

Le partenariat entre le SIDEYNE et le SEY se poursuit.

Un avenant au cahier des charges de concession avait été signé en 2008 pour une durée de 2 ans concernant la participation de 40% aux travaux d'enfouissement. Cet avenant ne concerne pas seulement le SIDEYNE mais toutes les collectivités adhérentes au SEY. Il a été renégocié en fin d'année 2010, mais n'a été finalisé qu'en 2011.

A l'issue de la négociation du nouvel avenant avec ERDF (avenant N° 18), le SIDEYNE conserve son avantage d'enveloppe illimitée pour la participation de 40%. Toutefois pour la première fois, ERDF a institué un plafond dans les conditions suivantes : si moins de 50% des opérations inscrites au programme contribuent à améliorer la qualité de la desserte ou la sécurisation des ouvrages, le montant total du programme subventionné sera limité à 600.000 €.

## II.3 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Les crédits ouverts en 2011 se sont élevés à 1.012.880,72 €

Le total des recettes réalisées s'est élevé à 390.060,85 €

Les dépenses réelles se sont élevées à 375.550,78 €

Elles comprennent les charges à caractère général (frais administratifs divers, fournitures, frais de timbres, prime d'assurance), pour 2.478,46 € et le reversement des participations aux communes pour 373.072,32 €.

Il ressort du compte administratif un résultat propre à l'exercice de 14.510,07 €. S'ajoute un excédent reporté de 138.780,72 € soit un résultat de clôture 2011 de 153.290,79 €.

Ce résultat a été repris au budget 2012 en section de fonctionnement.

Cet excédent permet de faire l'avance du versement des participations aux communes dans l'attente du versement des recettes par ErDF au SIDEYNE.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

SIDEYNE

INSEE : 78030

POSTE COMPTABLE DE : FOURQUEUX

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

ANNEE 2011

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)</b>	Section de fonctionnement	A                    375 550.78	G                    390 060.85
	Section d'investissement	B                    0.00	H                    0.00
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Section de fonctionnement	C                    0.00	I                    138 780.72
	Section d'investissement	D                    0.00	J                    0.00
		=	=
<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>		<b>=A+B+C+D                    375 550.78</b>	<b>=G+H+I+J                    528 841.57</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	E                    0.00	K                    0.00
	Section d'investissement	F                    0.00	L                    0.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>=E+F                    0.00</b>	<b>=K+L                    0.00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>=A+C+E                    375 550.78</b>	<b>=G+I+K                    528 841.57</b>
	Section d'investissement	<b>=B+D+F</b>	<b>=H+J+L</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>=A+B+C+D+E+F                    375 550.78</b>	<b>=G+H+I+J+K+L                    528 841.57</b>

## II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	46 080.72	2 478.46			43 602.26
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	965 800.00	373 072.32			592 727.68
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 011 880.72</b>	<b>375 550.78</b>			<b>636 329.94</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 000.00				1 000.00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 012 880.72</b>	<b>375 550.78</b>			<b>637 329.94</b>
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>1 012 880.72</b>	<b>375 550.78</b>			<b>637 329.94</b>
Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des serv., du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	7 300.00				7 300.00
75	Autres produits de gestion courante	865 800.00	381 836.89	8 223.96		475 739.15
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>873 100.00</b>	<b>381 836.89</b>	<b>8 223.96</b>		<b>483 039.15</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 000.00				1 000.00
78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>874 100.00</b>	<b>381 836.89</b>	<b>8 223.96</b>		<b>484 039.15</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>874 100.00</b>	<b>381 836.89</b>	<b>8 223.96</b>		<b>484 039.15</b>
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		138 780.72				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 478.46		2 478.46
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achat et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	373 072.32		373 072.32
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>375 550.78</b>	<b>0.00</b>	<b>375 550.78</b>

<b>Pour information</b>			<b>0.00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Remboursement d'emp. (sf 1688 non budg)			
18	Compte de liaison : Affectations opérations d'équipement (total)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances ratt. à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Prov. pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Prov. pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3..	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>Pour information</b>			<b>0.00</b>
<b>D 001 Déficit d'investissement reporté de N-1</b>			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des serv., du domaine et ventes directes			
71	<i>Production stockée (ou destockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	390 060.85		390 060.85
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>390 060.85</b>	<b>0.00</b>	<b>390 060.85</b>

<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>138 780.72</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : Affectations			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des part.			
27	Autres immob. financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Prov. pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Prov. pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Prov. pour dépréciation des comptes financiers</i>			
3..	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Excédent d'investissement reporté de N-1</b>				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 080.72	2 478.46			43 602.26
60623	Alimentation	550.00	168.41			381.59
60632	Petit équipement	40.00	55.68			-15.68
6064	Fournitures adminis.	450.00	306.54			143.46
611	Contrats prest.services	14 990.72				14 990.72
616	Primes d'assurances	900.00	874.82			25.18
6226	Honoraires	28 000.00				28 000.00
6288	Divers - autres	1 150.00	1 073.01			76.99
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	965 800.00	373 072.32			592 727.68
655	Autres charges diverses	965 800.00	373 072.32			592 727.68
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=(011+012+014+65+656)		<b>1 011 880.72</b>	<b>375 550.78</b>			<b>636 329.94</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00				1 000.00
673	Titres annulés (ex antérieurs)	1 000.00				1 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> =(a)+66+67+(68)+022		<b>1 012 880.72</b>	<b>375 550.78</b>			<b>637 329.94</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> = Total des opérations réelles et ordre		<b>1 012 880.72</b>	<b>375 550.78</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>637 329.94</b>

Pour information	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté	0.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
74	DOT.,ET PARTICIPATIONS	7 300.00				7 300.00
7478	Autres organismes	7 300.00				7 300.00
75	PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR.	865 800.00	381 836.89	8 223.96		475 739.15
758	Autres produits de gestion cour.	865 800.00	381 836.89	8 223.96		475 739.15
<b>TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=70+73+74+75+013		873 100.00	381 836.89	8 223.96		483 039.15
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000.00				1 000.00
773	Mandats annulés (ex antérieurs)	1 000.00				1 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> =(a)+76+77+(78)		874 100.00	381 836.89	8 223.96		484 039.15
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE DE L'EXERCICE</b> = Total des opérations réelles et ordre		874 100.00	381 836.89	8 223.96	0.00	484 039.15

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	138 780.72

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

..... Pour	<input type="text" value="18"/>
..... Contre	<input type="text" value="0"/>
..... Abstentions	<input type="text" value="0"/>

Date de convocation : 24-02-2012

Présenté par le Président,

Au PECQ le 05-03-2012

Le Président de la séance

Roselle CROS  
Alain GOURNAC

Au PECQ le 05-03-2012

Les membres du comité syndical,

Membres titulaires

Philippe SAZDOVITCH

Aline PASCAL

Julien BOCQUET

Bernard FERRU

Anne PHILIPPE

Jean-Luc AGNES

François HEURTEL

Michel MOSSANT

Alain BOUTIGNY

André CAPELLE

Daniel LECUYER

Pierre-Yves STRAINCHAMPS

François CORNEZ

Jean-Paul ROSTAGN

Charles-Henri TAUFFLIEB



ARRETE - SIGNATURES

Bruno VOLLAIRE

Pascal HERVIER

Jean BOLARD

Guilaine KARECKI

G rard DORIMINI

Claudine JULIEN

Paul CHARREAU

Roselle CROS

Martine BARDOT

Raynald GODART

Membres suppl ants

Roger BREVAUT

Gautier CUQUEMELLE

Jacques RIVET

Fran ois ALZINA

Delphine VASSEUR

Jean-Jacques MSICA

Sylvie AID

R gine BENKO

Annick BRIZAY

Marc DEMEURE

Bernard CLUZEAUD

Michel STOFFEL

Philippe VERRIER

Dominique FORTIN

Laurent HOMONT

Henri FREY

Jean-Dominique MASSERON

Michel ZOURBAS

Clive HOLE

Nicolas KARECKI

Mathieu VINCENDET

Bertrand VINCENT

ARRETE - SIGNATURES

Philippe PIVERT

Marta de CIDRAC

Alice HAJEM

Jean-René CLAUSIER



Handwritten signature of Jean-René CLAUSIER.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en préfecture,  
le 20 mars 2012 et de la publication le 13 mars 2012

Au PECQ

le 21 mars 2012

Le Président

Handwritten signature of Alain GOURNAC.

Alain GOURNAC

# sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES



Rapport d'activité  
**2011**

# SOMMAIRE

## ■ PRÉSENTATION DU SEY

## ■ SUIVI DES CONCESSIONS

A - Rapport des concessionnaires

B - Contrôle continu des concessions

1 – Généralités

2 – Concession ERDF

3 – Concession GrDF

4 – Suivi des dossiers d'interventions

C - Participations d'ERDF

1 - Travaux d'effacement des réseaux

2 - Redevance de concession

## ■ MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

Convention avec EDF pour la Maîtrise d'Energie

## ■ EVENEMENTS 2011

A - Election d'un nouveau Président et d'un nouveau Bureau

B – Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

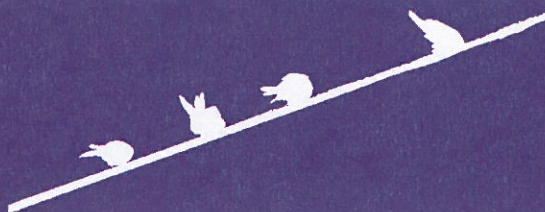
C – Informations aux communes

## ■ SITUATIONS FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE FIN 2011

### ■ Annexes :

- 1- Liste des EPCI et des communes adhérentes au SEY au 31 décembre 2011
- 2- Composition du Bureau et du Comité du SEY au 31 décembre 2011
- 3- Programme 2011 d'effacement des réseaux
- 4- Cartes des Collectivités du SEY
  - Compétence électricité
  - Compétence gaz : communes desservies par le gaz  
communes ayant transféré la concession au SEY

# PRÉSENTATION DU SEY



Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) est l'autorité concédante sur le territoire des communes adhérentes pour :

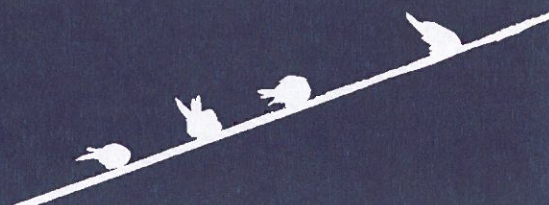
- la fourniture d'électricité au tarif réglementé, le concessionnaire étant EDF.
- l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire étant ERDF filiale d'EDF. Toutes les communes de la concession sont en régime urbain. ERDF doit prendre en charge la mise à niveau et le renforcement des réseaux d'électricité et en assure la maîtrise d'ouvrage.

Le SEY est l'émanation du Syndicat d'Électricité des Yvelines, syndicat mixte créé en 2000 par le regroupement de deux syndicats primaires : le SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Électricité des Vallées de la Vaucoeurs, de la Mauldre et de la Seine Aval) et le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Électricité Yvelines Nord Est). En 2007, le Syndicat change de statut en élargissant sa compétence au gaz et devient le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Les principales missions proposées sont :

- Une mission traditionnelle et de base sur le service public, à savoir : le contrôle technique et financier de l'acheminement de l'énergie (électricité et gaz) qui consiste principalement à :
  - Vérifier l'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement ...
  - Analyser sur le plan comptable et financier les investissements réalisés,
  - Mesurer le degré de satisfaction des clients-abonnés (avec des bilans sur la qualité des fournitures),
  - Assister les communes à constituer les dossiers en vue de percevoir les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) auxquelles elles ont droit.
- Des missions complémentaires : l'information, le conseil, le soutien et le subventionnement des communes adhérentes en ce qui concerne la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE).
- D'autres missions importantes peuvent être proposées sur le plan technique et économique : l'achat d'énergie pour le compte des collectivités des Yvelines dans le cadre de l'ouverture des marchés...

# PRÉSENTATION DU SEY



Début 2010, il a été proposé aux communes adhérentes desservies par GrDF (Gaz Réseau Distribution France) de transférer leur pouvoir concédant au SEY afin qu'il assure la mission de contrôle en leur nom.

Fin 2011, 42 communes représentant 188 593 habitants avaient délibéré pour transférer leur pouvoir concédant de distribution publique de gaz au SEY.

En 2012, le SEY poursuivra ses actions afin de :

- finaliser un contrat syndical s'appuyant sur le nouveau modèle de cahier des charges signé par la FNCCR et GrDF,
- mettre en place une mission de contrôle renforcée principalement axée sur la sécurité des personnes et des biens et d'une mission de contrôle de la qualité du gaz distribué.

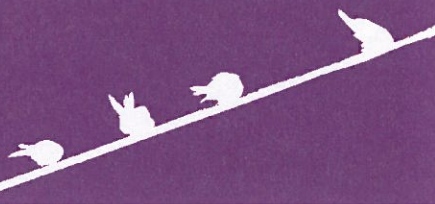
Les adhérents au SEY sont :

- soit des EPCI : syndicats de communes ou communautés de communes,
- soit des communes seules.

Ainsi, au 31 décembre 2011, au titre de la compétence électricité, adhéraient au SEY soit directement soit par un EPCI, 196 communes totalisant 964 871 habitants, 191 communes sont situées dans les Yvelines et 5 dans le Val d'Oise. Par ailleurs, au titre de la compétence gaz, 42 communes (parmi les 127 communes du SEY desservies par GRDF) représentant 185 786 habitants ont transféré leur pouvoir concédant au SEY.

Depuis le 15 décembre 2011, M. Marc Emonet, délégué titulaire, adjoint au maire de Noisy-le-Roi, en charge des travaux, des transports, de la circulation et du stationnement a été élu Président du SEY suite à la démission de M. Barlet, Président fondateur, démissionnaire pour raison de santé.

# SUIVI DES CONCESSIONS



## A. RAPPORT DES CONCESSIONNAIRES

Les concessionnaires ERDF, EDF et GrDF ont transmis leur rapport d'activité 2011.

Une présentation du compte-rendu d'activité 2011 de GrDF sera faite aux communes adhérentes à la compétence GAZ le 27 septembre 2012. Une présentation du compte-rendu d'activité 2011 d'ERDF sera faite d'ici la fin de l'année 2012.

Une synthèse des comptes rendus d'activité d'ERDF et de GrDF est envoyée à chaque commune adhérente.

Les comptes rendus d'activité d'ERDF, d'EDF et de GrDF 2011 peuvent être adressés par le secrétariat du SEY aux délégués ou aux collectivités sur demande.

## B. CONTROLE CONTINU DES CONCESSIONS

### B.1 Généralités

Le contrôle continu des services concédés de distribution d'électricité et de gaz est basé sur les éléments suivants :

- Les négociations avec ERDF et GrDF sur les conditions d'application du cahier des charges (programme d'enfouissement de réseaux, versement des participations d'ERDF, raccordements ...)
- Les informations en provenance d'ERDF, de GrDF ou des communes concernant tout problème relatif à la distribution d'électricité (coupures longues, microcoupures, écarts de tension, délais de branchements électriques...) et à la distribution de gaz
- Le contrôle de la bonne exécution du service effectué par les concessionnaires et le respect des dispositions inscrites dans les contrats de concession en cours d'exécution
- Le suivi des dossiers correspondant aux permis de construire de nouveaux ouvrages de distribution électrique (dans le cadre des "articles 49", "article 50")

### B.2 Concession ERDF

La concession regroupe 196 communes et 964 871 habitants. Le service public de l'électricité est délégué à ERDF dans le cadre d'une concession de 20 ans dont le terme est fixé au 31 décembre 2019.

ERDF enregistre en 2011, 448 646 points de livraison (producteurs, clients en injection, consommateurs, clients en soutirage).

# SUIVI DES CONCESSIONS

## B.2.1 LE PATRIMOINE

En 2011, le réseau couvert par le Syndicat est composé de :

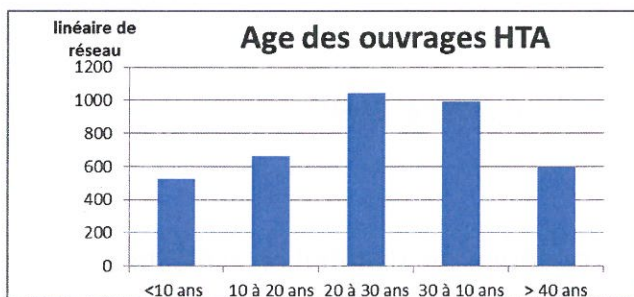
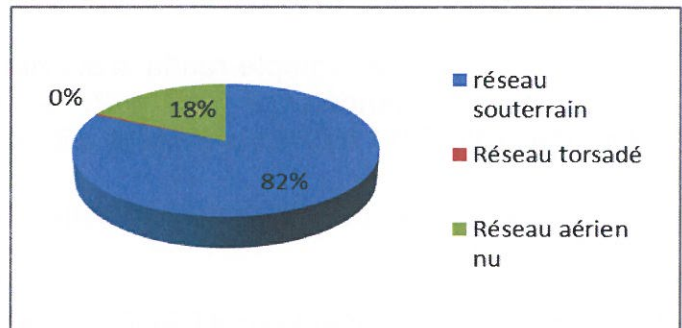
### > 3 821 km de réseau HTA

Réseau HTA souterrain 3 132 km

Réseau HTA torsadé 13 km

Réseau HTA aérien nu 676 km

**Taux d'enfouissement HTA :**  
**82%**



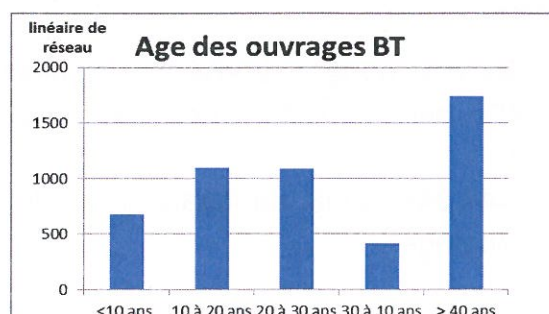
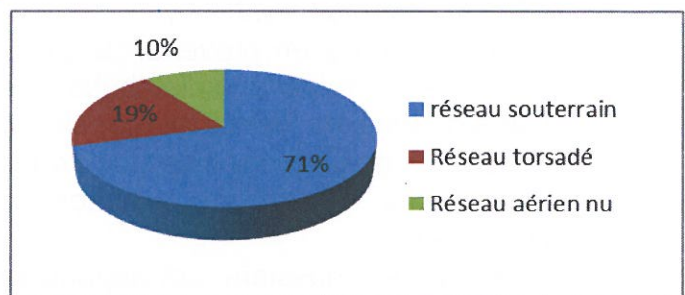
### > 5 006 km de réseau Basse Tension (BT)

Réseau BT souterrain 3 533 km

Réseau BT torsadé 970 km

Réseau BT aérien nu 504 km

**Taux d'enfouissement BT :**  
**71%**





# SUIVI DES CONCESSIONS



## > Sur le territoire de la concession :

- 1 323 installations de production
- 13 postes sources
- 4 912 postes de transformation HTA/BT

Valeur de remplacement du patrimoine concédé annoncée par ERDF : 887 956 €

### B.2.2 LES INVESTISSEMENTS ERDF ET AMELIORATIONS DE LA QUALITE

Dans son Compte Rendu d'Activité (CRAC), ERDF indique ses priorités : le développement des investissements, le renforcement de l'ancrage territorial et la satisfaction des clients.

#### INVESTISSEMENTS ENGAGES PAR ERDF : 30,9 M€

*A noter, les investissements annoncés par ERDF sur le territoire de la concession incluent les postes sources.*

#### EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS REALISES PAR ERDF SUR LA CONCESSION :

L'évolution des investissements ne peut pas être établie à partir des CRAC des années précédentes : modifications du périmètre géographique du SEY jusqu'en septembre 2010, modifications de référentiels pris en compte par ERDF : avec ou sans postes sources, incluant ou non les travaux financés par des tiers...

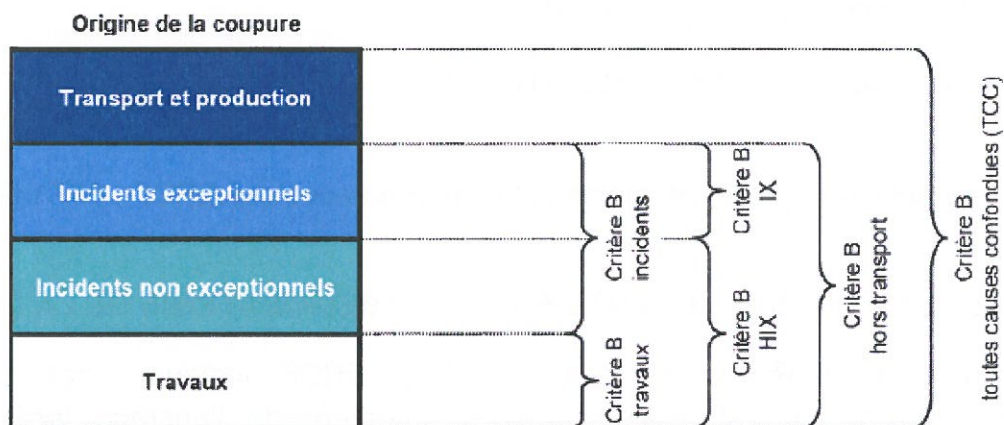
#### DUREE MOYENNE DE COUPURE EN 2011 :

**51 min \***

\*Coupure hors incidents exceptionnels  
Source : CRAC ERDF 2011

# SUIVI DES CONCESSIONS

## Classement du type de coupure :



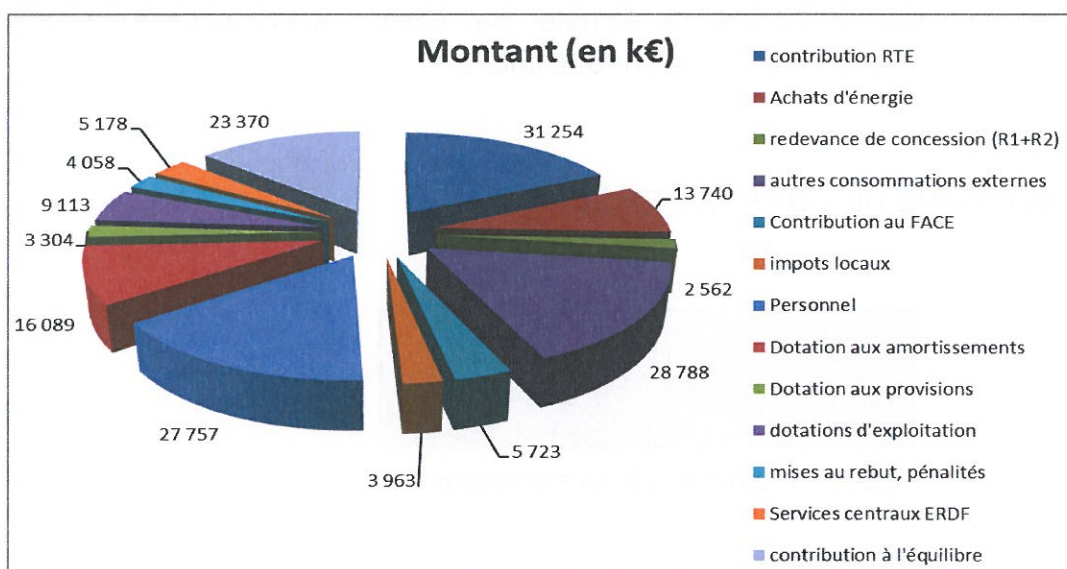
Source : CRE, Commission de Régulation de l'Energie

## ELEMENTS FINANCIERS :

Recettes annoncées (source : CR d'activité de ERDF) :

- Pour ERDF : 186 225 k€ dont TURPE = 164 717 k€
- Pour EDF : 381 261 k€ sur les contrats en Tarifs Réglementés.

Charges ERDF affectées à la concession :



# SUIVI DES CONCESSIONS

## B.2.3 RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

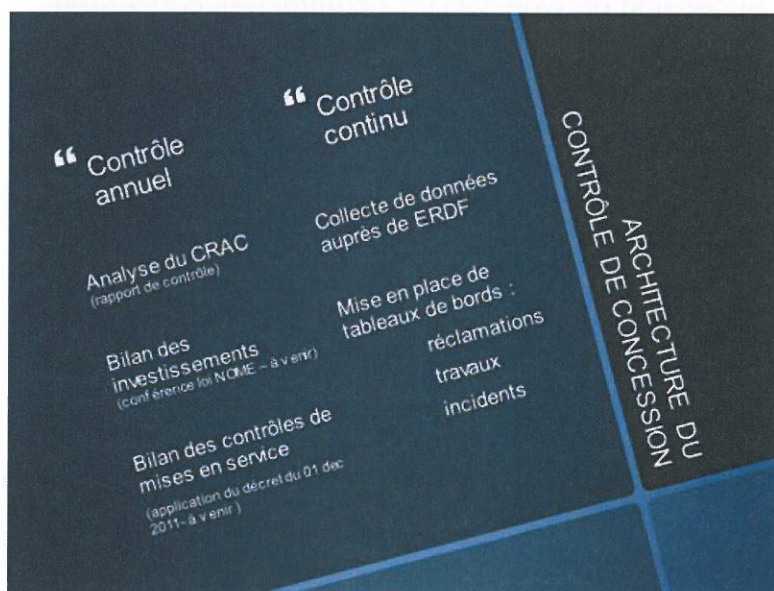
Face à la hausse des demandes de raccordement et la dérive des délais de raccordement au réseau, ERDF a mis en place une simplification des procédures ce qui a permis de réduire d'un jour le délai moyen de réalisation des travaux pour les branchements simples. Le délai moyen de réalisation des travaux comprenant les délais administratifs est de **71 jours**.

En 2011, 2 528 dossiers de branchements sans extension ont été traités. L'année 2012 devrait connaître une croissance moins soutenue.

## B.2.4 CONTROLE DE CONCESSION

Le SEY est autorité organisatrice du service de l'électricité conformément à l'article L-224-31 du CGCT. A ce titre, le syndicat négocie et contrôle l'application du cahier des charges de concession signé en décembre 2000.

Fin 2011, un ingénieur chargé du contrôle de concession a rejoint les services du SEY. L'architecture du contrôle du SEY a ainsi été définie :



ERDF a remis au SEY le 30/06/2012 son compte rendu d'activité 2011. Ce document constitue l'élément principal sur lequel est conduit le contrôle de concession.

Le **rapport de contrôle** de l'autorité concédante, différent du présent rapport d'activité, matérialise l'existence du contrôle de concession. Ce rapport de contrôle sera édité d'ici la fin de l'année 2012.

# SUIVI DES CONCESSIONS



## B.3 CONCESSION GrDF

### B.3.1 – LA CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES

42 **communes** adhèrent à la compétence relative à la distribution publique de gaz, cette concession sur le gaz représente :

- 188 593 habitants,
- 8 969 abonnés,
- 613,832 Km de réseau de gaz,
- 935 476 MWH acheminés
- 9 254 918 € HT de recettes d'acheminement

### B.3.2 – LA DESSERTE EN GAZ

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la concession est confiée à GrDF par la signature d'un contrat de concession communal de type différent selon la commune :

- Contrat de concession de type 1961 : 2 communes concernées
- Contrat de concession de type 1994 : 39 communes concernées
- Contrat de concession de type 2010 : 1 commune concernée

En 2011, GrDF n'a pas injecté de bio-méthane dans le réseau qui dessert le territoire de la concession.

### B.3.3 – DUREE DE VIE UTILE DES OUVRAGES

Conformément au règlement CRC n°2002-10 « Amortissements de dépréciation des actifs (modifié par le règlement n°2003-07) applicable depuis le 1er janvier 2005, la dépréciation des ouvrages doit être déterminée en fonction de leur durée de vie utile (et non plus en fonction d'une durée de vie « comptable »).

# SUIVI DES CONCESSIONS



<b>Durée de vie utile des ouvrages</b>	
(MSO-SFGR 07/04 Application des durées d'utilité dans le calcul des amortissements)	
<b>Libellé type d'ouvrage</b>	<b>Durée de vie utile</b>
Conduites de distribution	45
Branchements individuels	45
Branchements collectifs	45
Conduites montantes / conduites d'immeubles	45
Postes de détente comptage DEGS	40
Protection cathodique DEGS	20
Postes de sectionnement/coupure DEGS	40
Batteries de détendeurs DEGS	40
Ouvrages de compression DEGS	20
Générateur d'air propané DEGS	40

## B.3.4 – LES EVOLUTIONS DU TARIF D'ACHEMINEMENT DU GAZ EN 2011

Au 1er juillet 2011, le tarif d'acheminement (ATRD3) du distributeur GrDF a baissé de 1,85% en application de l'arrêté du 13 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 2 juin 2008. Ce tarif est pérequé à l'intérieur de l'ensemble de la zone de desserte de GrDF à l'exception des communes concédées dans le cadre d'une mise en concurrence.

Cette évolution prend en compte la variation annuelle moyenne de l'indice IPC (+0,06% pour 2009), les objectifs de productivité annuels, ainsi que l'apurement du CRCP (Compte de Régularisation des Produits et Charges) selon les modalités prévues par l'arrêté du 2 juin 2008.

L'hiver rigoureux 2010/2011 a dopé les volumes de gaz consommés par les clients.

# SUIVI DES CONCESSIONS

## Tarifs applicables du 01 juillet 2011 au 30 juin 2012

	Consommation annuelle	Abonnement annuel (en euro)	Prix proportionnel (en euro/MWh)	Terme annuel de capacité journalière (en euro/MWh/j)
T1	0 à 6 000 kWh	28,68	22,82	
T2	6 000 à 300 000 kWh	110,76	6,69	
T3	300 000 à 5 000 000 kWh	629,52	4,70	
T4	Plus de 5 000 000 kWh	12 720,12	0,66	165,48

## Option « Tarif de Proximité » (TP)

	Abonnement annuel (en euro)	Terme annuel de capacité journalière (en euro/MWh/j)	Terme annuel à la distance (en euro/m)
TP	29 675,88	82,56	54,12

Le coefficient multiplicateur pour le terme annuel à la distance est de :

- 1 si la densité de population de la commune est inférieure à 400 habitants par km<sup>2</sup>,
- 1,75 si la densité de population de la commune est comprise entre 400 et 4000 habitants par km<sup>2</sup>,
- 3 si la densité de population de la commune est supérieure à 4000 habitants par km<sup>2</sup>,

### Clients sans compteur individuel

Pour les clients finals ne disposant pas de compteur individuel, le tarif applicable est un forfait annuel de 54,24 euros.

## B.3.5 – LES INCIDENTS SUR LA CONCESSION

Nombre d'incidents sur les ouvrages exploités par GrDF	2011
Total	177

# SUIVI DES CONCESSIONS



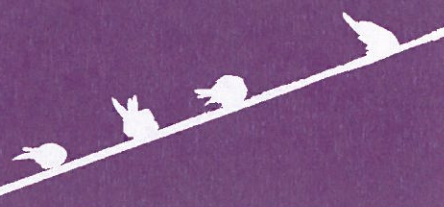
Siège des incidents (ouvrages exploités par le concessionnaire)	2011
Incidents sur réseau	13
Incidents sur branchements individuels ou collectifs	129
Incidents sur conduites d'immeuble, conduites montantes	12
Incidents sur autres ouvrages concédés (postes, compteurs, ...)	23

## B.3.6 – LES INTERVENTIONS DE SECURITE

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le contrat de service public signé avec l'Etat :

**En 2011, sur le département des Yvelines, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,06 %.**

# SUIVI DES CONCESSIONS



## B.4 SUIVI DES DOSSIERS D'INTERVENTIONS (DICT, DR, ARTICLE 49 et 50)

Chaque année, dans le cadre du contrôle de concession, le SEY en sa qualité d'autorité concédante assure un suivi des dossiers d'interventions.

Toute personne qui envisage la réalisation de travaux sur le domaine privé ou public doit au préalable se renseigner en vue de connaître les zones d'implantation des ouvrages, notamment électriques. Elle doit adresser une **DR (Demande de Renseignements)** à chacun des exploitants d'ouvrages qui doit répondre sur la présence ou non de réseaux aux abords de la zone de travaux. Les renseignements fournis doivent être transmis aux entreprises en charge de l'exécution des travaux afin de leur permettre d'établir une **DICT (Déclaration d'Intention de Travaux)**. Cette DICT a pour but d'éviter tout risque d'accident et d'atteinte aux ouvrages électriques.

L'article 49 du décret n°75.781 du 14 août 1975 impose une information préalable de l'autorité concédante avant l'exécution des travaux. L'autorité concédante a alors 21 jours à compter de la réception du dossier pour se prononcer ; elle peut faire toutes les remarques et observations qu'elle juge nécessaires. En l'absence d'opposition reçue dans ce délai de 21 jours les travaux seront entrepris.

Cet article 49, ne concerne que les travaux qui se bornent à l'établissement ou à la modification d'une canalisation de tension inférieure à 63 kV et dont la longueur ne dépasse pas 1 km. Les travaux qui ne peuvent relever de l'article 49 relèvent de l'article 50 du même décret.

Les dossiers (DICT, DR, articles 49 et 50) sont :

- directement envoyés au SEY par les services d'ERDF,
- une copie est adressée aux communes concernées pour information.

Le SEY en 2011 a assuré le suivi de :

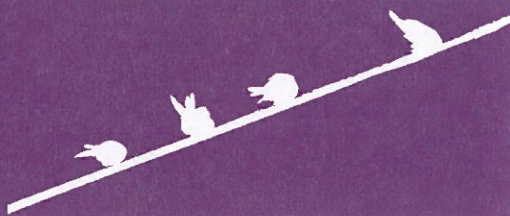
- 80 dossiers DICT,
- 104 dossiers DR,
- 165 dossiers Article 49,
- 15 dossiers Article 50.

Le suivi de ces dossiers constitue un outil de contrôle de la concession. Il permet également au SEY d'avoir connaissance de la nature et du lieu des travaux effectués sur le territoire de sa concession.

Il est à noter que le décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011, vient mettre en place une nouvelle procédure applicable pour tous les travaux sur les ouvrages de réseau public d'électricité qui sera applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2012.



# SUIVI DES CONCESSIONS



## C. PARTICIPATIONS D'ERDF

### C.1 - Travaux d'effacement des réseaux article 8 du cahier des charges

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ERDF participe financièrement aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant de travaux pour l'essentiel des communes et dans des limites fixées par une enveloppe qui est révisée chaque année.

Les communes membres du SEY peuvent, directement ou par l'intermédiaire des syndicats primaires auxquelles elles appartiennent, conserver la maîtrise d'ouvrage des travaux effectués sur leur territoire.

En 2011, un avenant n°17 au cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du SEY a été signé le 20 avril 2011 avec ERDF, afin de déterminer les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi du programme travaux 2011 réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes du SEY.

Particularité en 2011, ERDF a inclus des critères contribuant à l'amélioration de la qualité de fourniture (11 critères) :

1. Réseau en contrainte (selon le dernier diagnostic)
2. Réseau PAC, alimentation site sécurisé
3. Réseau en provisoire suite contrainte
4. Réseau dépanné provisoirement, assurant la continuité électrique, et nécessitant un renouvellement complet à terme
5. Réseau avec historique incident
6. Réseau fragilisé, présence fiche problème (plus d'un poteau détérioré, plus d'un poteau béton effrité, matériels signalés défectueux)
7. Réseau faible section sans incident particulier
8. Réseau en zone d'élagage fréquent (identifié par exploitation)
9. Réseau en précontrainte, chute de tension entre 8 et 10%
10. Résorption des points noirs, réseaux visibles (ex : poste tour)
11. Réseau PRC bi canalisé de première génération vétuste

Le montant de l'enveloppe attribué par ERDF au programme 2011 du SEY hors SIDEYNE s'élève à 2 952 040 € (le SIDEYNE au titre de son ancien cahier des charges bénéficiant d'une enveloppe illimitée).

Les demandes d'inscription des collectivités sur le programme 2011 ont dépassé le montant de cette enveloppe. 59 demandes ont été enregistrées pour un montant total de 4 488 740 €.

# SUIVI DES CONCESSIONS



La procédure d'attribution des subventions par le Conseil général a été, quant à elle, modifiée. Un plafond de dépenses subventionnables unique est fixé à 70 000 € HT pour l'ensemble des communes des Yvelines et le taux de référence de subvention est fixé à 30% dans la limite maximale de 80% de subventions et aides extérieures cumulées.

Compte tenu du nombre important des demandes, de la réduction des subventions départementales et du fait qu'elles soient pour l'essentiel inconnues au moment de la détermination du programme, le principe d'uniformiser les aides perçues par les collectivités comme les années précédentes n'a pas pu être maintenu.

Des critères ont été définis pour sélectionner les dossiers :

1. Les communes dont les projets contribuent à l'amélioration de la qualité de fourniture (critères ERDF),
2. Les projets subventionnés par le Conseil général,
3. Les projets des communes qui n'avaient pas été retenus au titre des programmes 2009 et 2010,
4. Les projets des communes qui avaient eu une inscription sur le programme 2009,
5. La date d'arrivée des demandes.

En conséquence, 40 dossiers ont été retenus sur le programme 2011 du SEY hors SIDEYNE pour un montant total des projets de 2 951 290 €.

Depuis 2010, ERDF effectue les versements de ses participations directement au SEY qui les reverse aux collectivités. Ce fonctionnement a permis d'une part de rattraper le retard qu'avait accumulé ERDF dans les versements de ses participations et d'autre part d'assurer un suivi financier des aides apportées aux collectivités à la fois au titre de l'article 8 et au versement de la redevance R2.

## C.2 - Redevance de concession

La redevance d'investissement R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés, par les collectivités adhérentes du SEY, sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Sont éligibles à la redevance R2, les travaux neufs d'extension ou de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et les travaux d'extension, de renforcement ou de renouvellement des installations d'éclairage public.

Dans le cadre d'une opération d'enfouissement des réseaux électriques inscrite sur un programme du SEY, les travaux sur le réseau de distribution d'électricité sont éligibles à la redevance R2 après déduction de la participation d'ERDF (40%), tandis que les travaux sur le réseau d'éclairage public sont éligibles en totalité.

# SUIVI DES CONCESSIONS



La redevance R2 est versée chaque année N au vu des factures de travaux mandatées l'année N-2.

Au total, ERDF a pris en compte, au titre de la redevance R2 pour l'année 2011 et pour une centaine de communes, 3 671 734 € de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et 8 388 887 € de travaux sur le réseau éclairage public.

Le SEY reverse aux collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 au prorata des travaux qu'elles ont réalisés majorée de 30 % par rapport à ce qu'elles auraient perçu si elles n'adhéraient pas au SEY.

Le calcul des redevances fait l'objet depuis plusieurs années d'un litige avec ERDF sur l'interprétation du cahier des charges.

## LITIGE AVEC ERDF

L'enjeu de ce litige est la définition du terme Pd (Population Départementale) à prendre en compte dans les formules de calcul des redevances de concession.

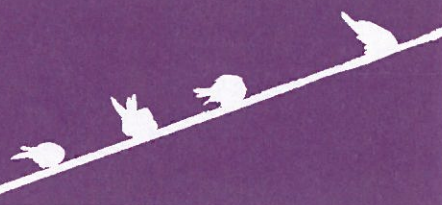
Le SEY et ERDF s'opposent sur l'interprétation de l'annexe 1 du cahier des charges de concession, qui prévoit : « *la définition de Pd est à adapter si le territoire de l'autorité concédante est situé sur plusieurs départements* ».

Au vu de ces termes, pour le SEY, Pd est égal : à la population du département des Yvelines desservie par ERDF + population des communes du Val d'Oise adhérentes au SEY – la population des communes des Yvelines adhérentes aux deux syndicats départementaux voisins (le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France et le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise).

Alors que pour ERDF, Pd est égal à la population municipale desservie par ERDF dans le département des Yvelines, augmentée de la population municipale des communes adhérentes au SEY situées dans le département du Val d'Oise.

Fin 2009, le SEY a émis un titre de recette basé sur le calcul défendu par le SEY. ERDF a attaqué ce titre de recette devant le Tribunal Administratif. Ce contentieux perdure, le SEY et ERDF ont de nouveau au cours de l'année 2011 échangés de nombreux mémoires en défense.

# SUIVI DES CONCESSIONS



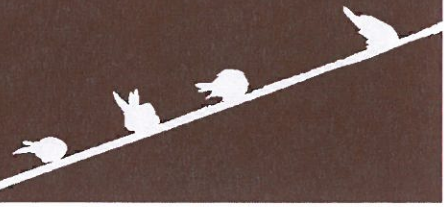
Concernant le titre de recette complémentaire pour les redevances de 2010, conformément à l'article 12 de l'annexe 1 du cahier des charges, le SEY a saisi la Commission Permanente de Conciliation.

Cette Commission où siège à la fois des membres d'ERDF et de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) s'est réunie en mai 2011.

Lors de cette réunion, aucune solution n'a été trouvée, le désaccord a simplement été constaté.

Face à ce constat le SEY a porté le litige à la connaissance du Préfet des Yvelines en vue d'une conciliation éventuelle, cette procédure est toujours en cours.

# MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE



## CONVENTION AVEC EDF POUR LA MAITRISE D'ENERGIE

Le SEY a renouvelé avec EDF le 14 octobre 2010, une convention pour 3 ans, en vue de promouvoir l'efficacité énergétique.

Cette convention traduit la volonté commune d'EDF et du SEY d'agir dans le cadre du dispositif des CEE, tout en permettant la promotion et la réalisation d'actions de maîtrise de l'énergie auprès des collectivités adhérentes au Syndicat d'Energie des Yvelines.

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie oblige EDF à présenter un nombre d'opérations d'économies d'énergie au Pôle National des CEE afin d'éviter de payer des pénalités.

EDF réalise donc des actions en son nom propre (prestations de conseil, formations, sensibilisations...). L'entreprise peut également racheter aux collectivités « maîtres d'ouvrage » qui ont fait des travaux d'économies d'énergies, leurs droits à CEE contre participation aux investissements réalisés par les communes.

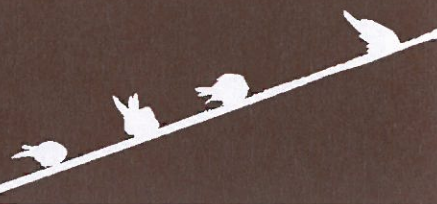
L'article 5 de la convention entre le SEY et EDF prévoit la transmission des conventions d'application et de répartition passées entre EDF et les communes. Ce document précise le descriptif des opérations, les modalités de la contribution financière de EDF et les actions de communication envisagées.

### Conseil énergétique :

EDF réalise du conseil énergétique en faveur des économies d'énergies :

- Conseil Initial : permet de réaliser un bilan énergétique global,
- Conseil Expert : examen approfondi de bâtiments,
- Réseaux intérieurs : étude des installations intérieures (puissance souscrite, conformité du poste de transformation, rééquilibrage des phases...),
- Conseil Profil : EDF met en place un appareil de mesure et détermine le profil de charge. Cela permet d'optimiser la puissance souscrite et s'il y a lieu, de lisser les appels de puissance en installant des programmeurs,
- Formations sur les économies d'énergies.

# MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE



Sur le territoire du SEY, 8 prestations énergétiques ont été réalisées par EDF sur les communes suivantes : Les Mureaux, Rambouillet, Carrières-sous-Poissy, Mantes-la-Jolie, Poissy recouvrant les prestations suivantes :

- Conseils global/ Initial : 1
- Conseil Expert : 5
- Conseil Profil : 1
- Formation : 1

## **Activité nationale d'EDF sur les CEE :**

*Recherche des objectifs assignés à EDF :*

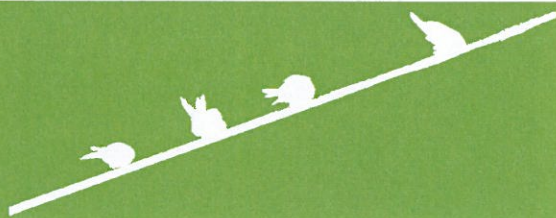
Le SEY a écrit à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) pour connaître les données nationales communicables concernant les CEE et a rencontré le pôle national des CEE à la Défense.

Il en ressort que les règles de confidentialité ne permettent pas au SEY de disposer des informations détaillées relatives à l'activité de EDF sur les CEE (objectifs CUMAC, pénalités...)

*Un Plan d'Action d'Economies d'Energies à venir :*

Un PAEE permet de déposer les demandes de CEE « répétitives » à partir d'un simple tableau des opérations. EDF n'a pas déposé de PAEE en 2011.

# EVENEMENTS 2011



## A. Election d'un nouveau Président et d'un nouveau Bureau

### A.1 - Election d'un nouveau Président

Monsieur BARLET ayant fait part au Préfet de son intention de démissionner de son mandat de Président pour des raisons de santé (Démission acceptée le 21 novembre 2011), le Comité syndical a procédé à l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Bureau le 15 décembre 2011.

Candidats à la présidence du SEY : Messieurs Marc EMONET, Jean EVEILLARD et Laurent RICHARD.

Après deux tours de scrutin, Monsieur EMONET Marc a été élu et proclamé Président.

### A.2 - Election du Bureau syndical

Sous la présidence de Monsieur Marc EMONET, le Comité syndical, après avoir fixé à 11 le nombre de Vice-Présidents, a procédé à leur élection.

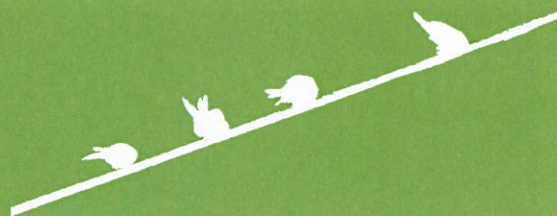
Le nouveau Bureau du SEY est ainsi composé au 15 décembre 2011

- Président : Marc EMONET Commune individuelle

#### Vice-Présidents :

- 1 <sup>er</sup> Vice-président	Alain GOURNAC	SIDEYNE
- 2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Roselle CROS	SIDEYNE
- Vice-président	Jacques BREJAUD	SIVAMASA
- Vice-président	Georges DUTRUC ROSSET	Commune individuelle
- Vice-président	Jean FRALEUX	SIERTECC
- Vice-président	Roland GROS	SIERTECC
- Vice-président	Pierre LEPINEUX	Commune individuelle
- Vice-présidente	Monique POCCARD CHAPUIS	SIVAMASA
- Vice-président	Claude CHAUVIN	Commune individuelle
- Vice-président	Gérard DORIMINI	SIDEYNE
- Vice-président	Jean EVEILLARD	SIVAMASA

# EVENEMENTS 2011



## Asseseurs :

-	Asseseur	Jean BEALU	SIERTECC
-	Asseseur	Robert BELLEMIN	SIERTECC
-	Asseseur	Pierre COMBLE	Commune individuelle
-	Asseseur	François CORNEZ	SIDEYNE
-	Asseseur	Claude DUTRU	SIVAMASA
-	Asseseur	Marc GAUDY	SIRE
-	Asseseur	Farid HATIK	SIERTECC
-	Asseseur	Léon JANUS	SIERTECC
-	Asseseur	Elisabeth LAYE	SIVAMASA
-	Asseseur	Alain LOPPINET	Commune individuelle
-	Asseseur	Pierre MATHEVET	SIERTECC
-	Asseseur	Pierre-Marie MICHEL	Commune individuelle
-	Asseseur	Jean Louis PYEE	SIVAMASA
-	Asseseur	Jean BARLET	SIVAMASA
-	Asseseur	Laurent RICHARD	SIVAMASA

## A.3 – Mot du Président

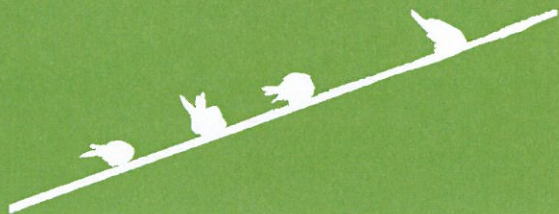
Le SEY a été constitué en 2000 par Jean Barlet, Président fondateur, avec le concours de Monsieur le Sénateur-Maire Alain Gournac et de Madame Roselle Cros, ancienne Sénatrice, qui restent les deux premiers vice-présidents particulièrement actifs et motivés. Jean Barlet, depuis cette date, n'a eu de cesse d'assurer le développement de ce syndicat et d'étendre sa renommée qu'il lui soit ici rendu l'hommage qu'il mérite.

Fort de cet actif, il est prévu de continuer les actions engagées en renforçant les compétences du syndicat dans un contexte changeant où les défis de demain doivent s'anticiper et être dès à présent pris en compte.

L'un des axes forts des évolutions actuelles est la maîtrise d'énergie. Le syndicat, à l'écoute de ses adhérents, propose une offre complète de services pour aider et conseiller les communes.



# EVENEMENTS 2011



D'autres enjeux se profilent en particulier ceux liés à l'évolution de l'intercommunalité : l'adhésion de l'ensemble des communes des Yvelines permettra de renforcer notre position et nos marges de négociation face à nos partenaires historiques...

L'année 2012 sera donc une année de changement par une volonté marquée d'asseoir les compétences du SEY et de consolider son emprise.

Marc EMONET

Président du SEY

## B. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

### RAPPEL DES DELIBERATIONS DE L'ANNEE 2011

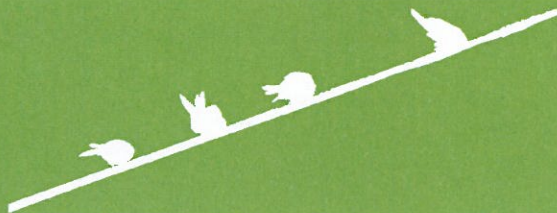
#### COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2011 – INFORMATION DU PRESIDENT

Dès le 31 mars 2011, le Président a informé le Comité syndical des nouvelles dispositions de la réforme adoptée à l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 (Loi NOME) qui modifie le régime applicable aux taxes sur l'électricité afin de le rendre conforme aux dispositions de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 instituant un cadre commun pour la taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Il a précisé que le SEY ne percevait pas la taxe sur l'électricité, et qu'il ne souhaitait pas percevoir la nouvelle taxe, cependant dans un souci d'information il a présenté au Comité les évolutions récentes la concernant :

- la précédente taxe sur l'électricité basée sur un pourcentage de 0 à 8 % de 80% de la facture d'électricité (abonnement et consommation) est remplacée par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) basée sur une majoration du prix du KWh de 0,75 € par mégawatheure multiplié par un coefficient de 0 à 8.
- pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants : le syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité doit fixer un coefficient unique de la taxe et la percevoir. Le syndicat a la possibilité de reverser la taxe aux communes concernées.
- la taxe est fixée et perçue par les autres communes, sauf accord avec le syndicat départemental.

# EVENEMENTS 2011



## BUREAU DU 6 SEPTEMBRE 2011 - AMENDEMENT PROPOSE AUX PARLEMENTAIRES DES YVELINES

Le Président a indiqué que les nouvelles dispositions de la Loi NOME, notamment celles concernant la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, devaient être appliquées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (Cf la circulaire du Ministre de l'Intérieur adressée aux Préfets le 4 juillet 2011) et a déploré les délais très courts laissés aux autorités organisatrices pour prendre les décisions relatives à l'application des nouvelles dispositions, soit avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

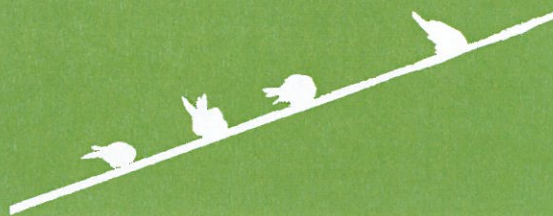
Il a rappelé le courrier adressé à Monsieur le Préfet concernant la différenciation faite entre les communes de plus et de moins de 2 000 habitants correspondant au régime urbain et au régime rural qui sont appliqués partout en France pour la distribution d'électricité ; à l'exception de quelques départements dont les Yvelines (décision du Premier Ministre le 22 avril 1974). En conséquence de quoi, toutes les communes des Yvelines desservies par ERDF ayant moins de 2 000 habitants, classées en régime urbain ne devraient-elles pas être considérées au titre de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité comme celles ayant plus de 2 000 habitants ?

Pour remédier aux difficultés d'application et alerter les Parlementaires des Yvelines, le Président a proposé au Bureau de se rapprocher de ces derniers pour leur proposer l'amendement suivant à l'article L 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>ère</sup> phrase, après 2 000 habitants, ajouter : « à l'exception de celles qui ont été classées en régime urbain par décision du Premier Ministre (mise à niveau et renforcement des réseaux à charge d'EDF). »

Par délibération, le Bureau estimant que les mêmes dispositions devaient être appliquées à toutes les communes des Yvelines desservies par ERDF quelque soit leur population, c'est-à-dire permettre à toutes ces communes de fixer le taux de la taxe et de la percevoir :

- a demandé à Messieurs les parlementaires des Yvelines et au Président de la FNCCR d'intervenir auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour qu'une instruction en ce sens soit adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines et le cas échéant, après avis des syndicats locaux, aux préfets des départements visés par la décision du 22 avril 1974 du 1<sup>er</sup> Ministre.
- A demandé qu'un amendement soit apporté à l'article L 5212-24 du CGCT précisant que les dispositions concernant les communes de moins de 2 000 habitants ne comprennent pas celles dont les réseaux de distribution électrique sont en régime urbain, c'est-à-dire dont la mise à niveau et le renforcement des réseaux électriques sont à la charge d'ERDF.

# EVENEMENTS 2011



## COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2011

- **CREATION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**
- **FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE DE LA TCFE**
- **REVERSEMENT AUX COLLECTIVITES DE LA TCFE**

A cette date, le Président a rappelé à nouveau les modalités d'application des nouvelles dispositions législatives, la délibération du Bureau du SEY (du 6 septembre 2011). Il a donné le détail des communes adhérentes au SEY dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants et parmi elles celles qui ont instauré la taxe.

Le Président a aussi précisé que Monsieur Larcher (Sénateur Maire de Rambouillet, délégué du SEY) avait proposé à ses collègues de préciser la loi comme le Bureau du SEY l'avait suggéré et que Monsieur Gournac (Sénateur Maire du Pecq, 1<sup>er</sup> vice-président du SEY) avait saisi le Directeur Général des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur Monsieur Jalon pour lui demander de donner une suite favorable à la demande du Bureau du SEY, à savoir que les communes de moins de 2 000 habitants des Yvelines bénéficient du même régime que les communes des Yvelines de plus de 2 000 habitants puisqu'elles sont au régime urbain pour leur réseau électrique. Sur ce sujet Monsieur Regnault (Député Maire de Plaisir) avait d'ailleurs posé une question écrite au Gouvernement.

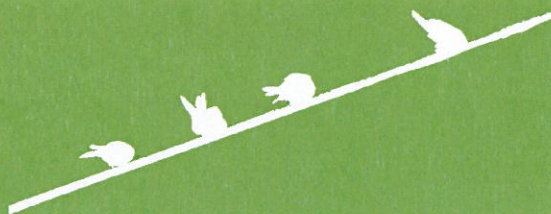
Sur proposition du Président, le Comité syndical :

- a, par 46 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions, décidé de voter, pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité,
- a, par 45 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, fixé le coefficient à 8.
- a précisé que cette décision est limitée à l'année 2012, que ce vote a été effectué faute de réponse aux demandes du syndicat d'appliquer le même régime urbain à toutes les communes adhérentes au SEY quel que soit leur population, que le SEY ristournera aux communes concernées la taxe.

## C. INFORMATIONS AUX COMMUNES

Le SEY adhère à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) qui regroupe notamment les syndicats d'électricité à raison en général d'un syndicat par département. Régulièrement, la FNCCR adresse au SEY des notes d'information qui sont transmises à toutes les communes. En 2011, ces lettres au nombre de 19 ont traité notamment les sujets suivants : modalités d'application de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, Redevances pour Occupation du Domaine Public, l'évolution des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité...

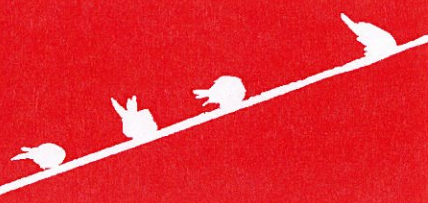
# EVENEMENTS 2011



Afin d'assurer une bonne information de toutes les communes adhérentes, chaque année sont normalement organisées des réunions de zone regroupant une vingtaine de communes. Sont conviés à ces réunions les maires, les délégués du SEY et toute personne du conseil municipal ou des services techniques désignée par le maire, les représentants d'ERDF. A l'occasion de ces réunions, les représentants des communes peuvent y évoquer tout problème concernant la distribution d'énergie électrique dans leur commune afin que le SEY et ERDF puissent en prendre note et y répondre.

En 2011, en raison de l'état de santé de Monsieur BARLET, Président démissionnaire et remplacé le 15 décembre 2011, les réunions de zone qui devaient être organisées dans le courant du dernier trimestre n'ont pas eu lieu.

# SITUATIONS FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE FIN 2011



A noter que les ressources du SEY sont exclusivement composées des participations et redevances versées par les concessionnaires et qu'aucune contribution n'est demandée aux communes adhérentes au SEY.

Le budget 2011, voté par le Comité syndical le 31 mars 2011, a été équilibré en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	Dépenses/recettes
<b>Fonctionnement 2011</b>	6 610 701 €
<b>Investissement 2011</b>	41 814 €
	6 652 515 €

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2011, voté le 4 avril 2012, sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2011
<b>Fonctionnement 2011</b>	3 609 872.98 €	4 203 471.88 €	
<b>Excédent fonctionnement 2010</b>		1 217 600.32 €	Excédent 1 811 199.22 €
<b>Investissement 2011</b>	7 812.62 €	32 499.22 €	
<b>Déficit investissement 2010</b>	12 314.57 €		Excédent 12 372.03 €
	3 630 000.17 €	5 453 571.41 €	<b>1 823 571.25 €</b>

Il faut noter que les résultats comptables de l'exercice 2011 comprennent le titre de recette de 185 338.87 € relatif à la participation complémentaire due par ERDF au titre de la R1 et R2 de l'année 2009, titre qui fait l'objet d'un contentieux au Tribunal Administratif, et du titre de recette de 252 860.84 € émis début 2011 relatif à la participation complémentaire due par ERDF au titre de la R1 et R2 de l'année 2010, l'excédent de fonctionnement au 31/12/2011 de 1 811 199.22 € serait ramené à 1 372 999.51 € et donc un excédent global au 31/12/2011 de 1 385 371.54 €.

Les frais de fonctionnement courants du SEY d'un montant de 527 185.27 € ont été assurés par les versements des redevances dites de fonctionnement R1 « gaz » et « électricité » qui se sont élevées en 2011 à 532 029.54 € (R1 « gaz » : 79 589.80 €, R1 « électricité » : 452 439.74 €).

Les redevances pour prestations de services versées aux collectivités adhérentes au titre de l'article 8 (travaux d'enfouissement de réseaux) et de la redevance R2 (travaux d'éclairage public) avaient été estimées au budget primitif 2011, compte 62848/chapitre 011, à 5 492 227.57 €. Le montant correspondant à ces participations effectivement versé aux collectivités adhérentes s'est élevé à 3 075 777.46 €, plus 315 785.15 € mandatés sur le budget du SIVAMASA.

# SITUATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE FIN 2011



Le SEY, quoi qu'il en soit, doit conserver en fin d'année une trésorerie assez importante car les redevances d'ERDF pour l'année n sont, en application du cahier des charges, calculées sur les travaux payés l'année n-2 et ne sont versées que le 30 juillet de l'année n.

De plus, la constitution d'un excédent assez important peut permettre de payer aux collectivités des redevances de travaux de l'année n-2 dès l'année n-1.

Les effectifs budgétaires du SEY au 31 décembre 2011 étaient de : 1 ingénieur en chef de classe exceptionnel contractuel, 1 ingénieur en chef de classe normale, 1 ingénieur principal, 2 attachés dont 1 contractuel, 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, 1 adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, 1 femme de ménage à temps non complet.

# ANNEXES



- 1- Liste des EPCI et des communes adhérentes au SEY au 31 décembre 2011
- 2- Composition du Bureau et du Comité du SEY au 31 décembre 2011
- 3- Programme 2011 d'effacement des réseaux
- 4- Cartes Collectivités du SEY :
  - Compétence électricité
  - Compétence gaz : communes desservies par le gaz  
communes ayant transféré la concession au SEY

# COLLECTIVITES ADHERENTES

Au 31 DECEMBRE 2011 (annexe 1)

AU 31 DECEMBRE 2011, 196 COMMUNES SONT MEMBRES DU SYNDICAT D'ENERGIE DONT 5 DU VAL D'OISE ET REPRESENTENT 978 004 HABITANTS (POPULATION TOTALE)

<p><b>Communes individuelles</b></p> <p>(27 communes - 244 774 habitants)</p>	<p>Achères, Bailly, Beynes, Buc, Chateaufort, Chavenay, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, Feucherolles, Gambais, Gambaiseuil, Gargenville, Jouars-Pontchartrain, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Limay, Maurepas, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Saint-Nom-la-Bretèche, Thiverval-Grignon, Toussus-le Noble, Vaux-sur-Seine, Villepreux, Villiers-Saint-Frédéric.</p>
<p><b>SIVAMASA</b></p> <p><b>Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval</b></p> <p>(85 communes - 225 960 habitants)</p>	<p>Andelu, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bennecourt, Blaru, Boinville-en-Mantois, Boinvilliers, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Breuil-en-Vexin, Bréval, Buchelay, Chapet, Chaufour-les-Bonnières, Courgent, Cravent, Dammartin-en-Serve, Drocourt, Ecquevilly, Epone, Evécquemont, Favrieux, Flacourt, Flins-sur-Seine, Follainville, Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Freneuse, Gaillon-sur-Montcient, Gommecourt, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Hargeville, Herbeville, Issou, Jambville, Jeufosse, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, La Falaise, La Villeneuve-en-Chevrie, Le Tertre-Saint-Denis, Les Mureaux, Limetz-Ville, Lommoye, Longnes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Menerville, Méricourt, Meulan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Moisson, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Mousseaux-sur-Seine, Mulcent, Neauphlette, Nezel, Oinville-sur-Montcient, Perdreaucourt, Porcheville, Port-Villez, Rolleboise, Rosay, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Martin-la-Garenne, Septeuil, Tessancourt-sur-Aubette.</p>
<p><b>SIDEYNE</b></p> <p><b>Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est</b></p> <p>(13 communes – 205 849 habitants)</p>	<p>Bougival, Chambourcy, Fourqueux, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port- Marly, L'Étang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville.</p>



# COLLECTIVITES ADHERENTES

AU 31 DECEMBRE 2011 (annexe 1 suite)



<p><b>SIVOM DE LA REGION DE MONTFORT L'AMAURY</b></p> <p>(13 communes – 16 169 habitants)</p>	<p>Auteuil-le-Roi, Boissy-Sans-Avoir, Garancières, Goupillières, La Queue-Lez-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Marcq, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thoiry, Villiers-le Mahieu.</p>
<p><b>SIERTECC</b></p> <p><b>Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy</b></p> <p>(14 communes – 223 387 habitants)</p>	<p>Andrésy, Carrières-Sous-Poissy, Cergy-Pontoise, Chanteloup –les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Medan, Neuville-sur-Oise, Triel-sur-Seine, Vauréal, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet</p>
<p><b>SIRE</b></p> <p><b>Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villennes</b></p> <p>(7 communes – 18 039 habitants)</p>	<p>Aigremont, Crespières, Davron, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Orgeval, Villennes-sur-Seine.</p>
<p><b>SIEMA</b></p> <p><b>Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montfort l'Amaury</b></p> <p>(9 communes – 11 012 habitants)</p>	<p>Autouillet, Galluis, Grosrouvre, Les Mesnuls, Mareil-le-Guyon, Méré, Montfort-l'Amaury, Saint-Germain-de-la-Grange, Vicq.</p>
<p><b>CAPY</b></p> <p><b>Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines</b></p> <p>8 communes – 7 123 habitants)</p>	<p>Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme.</p>

# COLLECTIVITES ADHERENTES

AU 31 DECEMBRE 2011 (annexe 1 suite)



<p><b>CCPFY</b></p> <p><b>Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines</b></p> <p>(11 communes – 10 003 habitants)</p>	<p>Emancé, Gazeran, Hermeray, La Boissière-Ecole, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion, Vieille-Eglise-en-Yvelines.</p>
<p><b>SICSA</b></p> <p><b>Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult</b></p> <p>(9 communes – 15 688 habitants)</p>	<p>Bonnelles, Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Ponthévrard, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp.</p>

# MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Au 31 DECEMBRE 2011 (annexe 2)

Suite à la démission pour raison de santé de Monsieur BARLET, Président fondateur du SEY, le Comité syndical s'est réuni le 15 décembre 2011 à 18 heures 30, salle Jean Monnet à Epône, pour procéder à l'élection d'un nouveau Président et à l'élection d'un nouveau Bureau.

A l'issue de ces scrutins, le Bureau du Comité syndical est ainsi constitué :

**Président :** Marc EMONET

**Premier vice-président :** Alain GOURNAC

**Deuxième vice-président :** Roselle CROS

**Autres vice-présidents :**

Jacques BREJAUD

Georges DUTRUC ROSSET

Jean FRALEUX

Roland GROS

Pierre LEPINEUX

Monique POCCARD CHAPUIS

Claude CHAUVIN

Gérard DORIMINI

Jean EVEILLARD

**Assesseurs :**

Jean BARLET

Robert BELLEMIN

Jean BEALU

Claude CHAUVIN

Pierre COMBLE

François CORNEZ

Claude DUTRU

Marc GAUDY

Farid HATIK

Léon JANUS

Elisabeth LAYE

Pierre-Marie MICHEL

Alain LOPPINET

Pierre MATHEVET

Jean-Louis PYEE

Laurent RICHARD

# COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Au 31 DECEMBRE 2011 (annexe 2 suite)

## Compétence Electricité et Gaz

COMMUNES	ELECTRICITE		GAZ	
	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ACHERES	Pascal RIGAUD	Francis BOUDIER	Pascal RIGAUD	Francis BOUDIER
ANDRESY			Robert BELLEMIN	Jean-Claude ANNE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL			Claude MATHIEU	Daniel JAME
AULNAY-SUR-MAULDRE			Stéphane CLauteaux	Christophe LAVAINe
BAILLY	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX
BENNECOURT			Alain GRUYER	Christian MARAUX
BEYNES	Alain BRICAULT	Pierre COMBLE		
BREVAL			Michel ABRAHAM	Gilles VATTAN
BUC	Georges DUTRUC ROSSET	Jean-Christophe HILAIRE		
CHAPET			Rosine THIAULT	Daniel MOLINA
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Dominique DUMOULIN	Bernard LERISSON	Dominique DUMOULIN
CHAVENAY	Jean-Claude ENJALRAN	Philippe NIVARD		
LES CLAYES SOUS BOIS	Hubert KLEIN	Françoise BEAULIEU		
COIGNIERES	Jean DARTIGEAS	Alain OGER		
COURGENT			Joël ALLANIC	Jean-Charles DUPRE
DAMMARTIN-EN-SERVE			Jean-Pierre PYEE	Michel MONGREVILLE
EPONE			Elisabeth LAYE	Alain GUIRAUDOU
FEUCHEROLLES	Lars - Peter SJÖSTRÖM	Isabelle GARDE	Lars - Peter SJÖSTRÖM	Isabelle GARDE
FLINS-SUR-SEINE			David GUYOT	Pascale LE FOLL
FRENEUSE			Alain CLERGEOT	Patrick WINIESKI
GAMBAIS	Régis BIZEAU			
GAMBAISEUIL	C. LETANG-GOBARD	Claude CAZANEUVE		
GARGENVILLE	Gilbert GODDE	Romain MOSCETTI		
GOMMECOURT			Christian CUFFAUX	Roselyne BOCQUIAULT
GUERNES			Pascal GALICHET	Eric HABAY
GUERVILLE			Alain DUIGOU	François BOULOT
HARDRICOURT			André OULIE	Alain DE GUEROULT D'AUBLAY
ISSOU			Eric TRUCHET	Albert CAILLERET
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Hervé LEMOINE	Laurent TALON	Hervé LEMOINE	Laurent TALON
LA HAUTEVILLE	Antoine PASQUIER	Christian GLUCKMAN		
LE MESNIL-LE-ROI			André CAPELLE	Alain BOUTIGNY
LE PORT-MARLY			François CORNEZ	Pierre-Yves STRAINCHAMPS
LE TARTRE GAUDRAN	Bernard LE ROUX	Hélène BENAROYA		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE			Jean-Jacques BILLOUE	Françoise CHANCEL

# COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Au 31 DECEMBRE 2011 (annexe 2 suite)



COMMUNES	ELECTRICITE		GAZ	
	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
LES CLAYES SOUS BOIS			Hubert KLEIN	Françoise BEAULIEU
LIMAY	Eric ROULOT	Gérard PROD'HOMME		
LIMETZ-VILLEZ			Patrick AUGUSTIN	Christian GUERIN
LONGNES			Marc DAMAGNEZ	Fabrice MARTIN
MAREIL-MARLY			Guilaine KARECKI	Jean BOLARD
MAREIL-SUR-MAULDRE			Michel GROH	
MAUREPAS	Claude ALLAIRE	Michel TANGUY		
MEZY-SUR-SEINE			Monique POCCARD-CHAPUIS	Noëlle SAGARA
MONTFORT-L'AMAURY			Hervé PLANCHENAUT	Pierre-Marie MICHEL
NEAUPHLE-LE-VIEUX			Fabrice COUTUREAU	Françoise ROUDIER
NEAUPHLETTE			Igor DEVERNAY	Jérôme LEBLOND
NEZEL			Thierry LABARTHE	Daniel RENAULT
NOISY LE ROI	Marc EMONET	Jean-Claude JOGUET		
ORGEVAL			Yannick TASSET	Guy DOUNIES
PLAISIR	Joël REGNAULT Pierre LEPINEUX Franz BUSSY	Véronique GUERNON Pierre DAUDIGEOS Murielle MASERATI	Joël REGNAULT Pierre LEPINEUX Franz BUSSY	Véronique GUERNON Pierre DAUDIGEOS Murielle MASERATI
POISSY	Frédéric BERNARD Jean-Paul HEDRICH Michelle DE VAUCOULEURS	Daniel LOBJEOIS Bertrand PASQUIER Anabelle WOELFLE		
RAMBOUILLET	Claude CHAUVIN Michel LHEMERY Jocelyne DELECROIX	Gérard LARCHER Geneviève JEZEQUEL Roland DUFILS		
PORCHEVILLE			Christian SCOPEL	Michel MANDON
ROSNY-SUR-SEINE			Christian PANCHER	Alain BREZIA
SAINTE-NOM LA BRETECHE	Philippe CHIVOT	Martial LELEU		
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE			Louis BEZIAT	Denis ROUARD
THIVERVAL GRIGNON	Daniel BOSSE			
TOUSSUS LE NOBLE	Patrick ALEXANDRE	Gérard MARCHERAS	Patrick ALEXANDRE	Gérard MARCHERAS
VAUX SUR SEINE	Jean-Pierre COUTELEAU	José LERMA	Jean-Pierre COUTELEAU	José LERMA
VILLEPREUX	Thierry ESSLING	Philippe LODE		
VILLIERS ST FREDERIC	Jean - François LE NAGARD	Nicole DECOOPMAN		

# COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

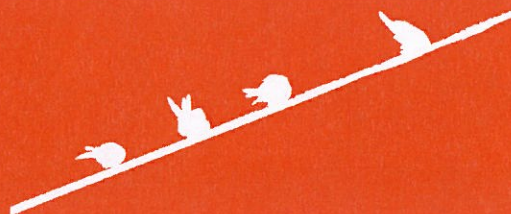
Au 31 DECEMBRE 2011 (annexe 2 suite)



EPCI	ELECTRICITE		GAZ	
	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CAPY	Claude BRUAS	Régine LIBAUDE		
CCPFY	Isabelle BEHAGHEL	Jean-Pierre ZANNIER		
SICSA	Jean-Claude VAN HAUWE	Alain TINEYRE		
SIDEYNE	Jean-Luc AGNES Roger BREVAUT André CAPELLE François CORNEZ Roselle CROS Alain GOURNAC François HEURTEL Guilaine KARECKI Jean-Dominique MASSERON Jean-Paul ROSTAGNI Bruno VOLLAIRE	Martine BARDOT Julien BOCQUET Alain BOUTIGNY Paul CHARREAU Gérard DORIMINI Raynald GODART Daniel LECUYER Aline PASCAL Michel STOFFEL Pierre-Yves STRAINCHAMPS Charles-Henri TAUFFLIEB		
SIEMA	Hervé PLANCHENAU	Michel RECOUSSINES		
SIERTECC	Jean BEALU Robert BELLEMIN Jean FRALEUX Roland GROS Farid HATIK Léon JANUS Laurent LANYI Pierre MATHEVET Lucien MONTECOT Bernard POTAILLON Jean-Marie ROLLET	Jean-Claude ANNE José AUGUSTO Bernard DANIEL Christine ERARD Julien FREJABUE Manuel LEON Francis LAMARQUE Jean-Jacques ROQUES Gérard SEVAULT Jean-Yves SIX Daniel WOTIN		
SIRE	Marc GAUDY	Yannick TASSET		
SIVAMASA	Jean BARLET Jacques BREJAUD Claude DUTRU Jean EVEILLARD Elisabeth LAYE Monique POCCARD Laurent RICHARD Radouane SMIRI Jean-Pierre SZKUDLAREK Philippe THUILLOT	Louis BEZIAT Maurice BOUDET David FERAY Alain GAGNE Pascal GALICHET Alain GRUYER Michel HURE Pierre Antoine LEMARIE Michel MARTIN Christian PANCHER Jean-Louis PYEE		
SIVOM REGION MONTFORT	Marc LAUTOUR			

# PROGRAMME SEY 2011

(Annexe 3)



## ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

<b>COMMUNES des Yvelines (hors SIDEYNE)</b>	<b>Montant du Projet (€)</b>
ACHERES Avenue de stalingrad	160 370
AUTOUILLET Route de Boissy (n° 3 à 7)	16 200
AUTOUILLET Sente du Val Cornu	25 740
BENNECOURT Rue de Villez et Rue de l'Eglise	182 800
BLARU Rue des Bons Soins	27 100
BOISSIERE ECOLE (LA) Rue des Ecoles	30 400
BOISSY MAUVOISIN Route de Bréval (RD 110)	67 000
BREVAL Place du Maréchal Leclerc	92 000
BRUEIL EN VEXIN Rue de la Poste	53 200
CELLE LES BORDES (LA) Rue du Moulin de Béchereau (n° 17 à 27)	48 030
CHATEAUFORT Rue de Trappes et rue du Moulin	77 610
CHAVENAY Rue Fontaine Magnant et Rue Mézu	96 350
CLAYES SOUS BOIS (LES) Avenue de Versailles (entre l'avenue du Commerce et l'avenue du Bois)	89 930
ERAGNY Chemin du quai de Halage 1ère partie (entre la rue du Rû et le pont sur l'Oise	214 500
ERAGNY Place du 8 mai 1945	56 000
FALAISE (LA) Chemin de la Mare Malaise	31 700
GAILLON SUR MONTCIENT Grande Rue (n°1 à 19)	62 700
GUERVILLE Rue de la Lombardie (n° 22 à RD 158)	56 720
HERMERAY Route de la Boissière à Béchereau	36 500
JOUY MAUVOISIN Rue de la Vallée	165 400
LES MUREAUX Avenue République, allée Touraine, rue Pierre Lefaucheux	65 530
LIMAY Rue du Cimetière	34 550
LIMETZ VILLEZ Rue du Monument (n° 28 à 42)	66 170
MANTES LA VILLE Rue de la Ravine	19 900
MARCQ Rue de l'Eglise	77 010
MAREIL LE GUYON Route de Montfort (RD 13)	34 600
MAUREPAS Chemin Perdu/Allée de la Rigole	38 300
MENERVILLE Rue du Moulin Saint Blaise	59 900
MERE Grande Rue (RD 42) et Hameau du Mesnil Piquet	62 600
MEZIERES SUR SEINE Rue Nationale (entre la RD 113 et la rue Louis Théophile Réal)	177 780
MOISSON Route de Lavacourt	35 300
OINVILLE SUR MONTCIENT Rue des Thurets	105 600
ORPHIN Hameau de Cerqueuse	44 000
PRUNAY EN YVELINES Hameau de Gourville	89 500
SAILLY Rue des Bonnes Joies	85 400
SAINTE ARNOULT EN YVELINES Rue du Billoir	20 000
SAULX MARCHAIS Rue de l'Eglise (Tr 3) et Chemin de la Coudray	66 400
TESSANCOURT SUR AUBETTE Chemin des Marais	35 950
VICQ Grande Rue (RD 45)	176 500
VILLENEUVE EN CHEVRIE (LA) Hameau Les Marcets, Chemin des Marais	66 050
<b>TOTAL SEY (hors SIDEYNE)</b>	<b>2 951 290</b>

# PROGRAMME SEY 2011

(Annexe 3 suite)



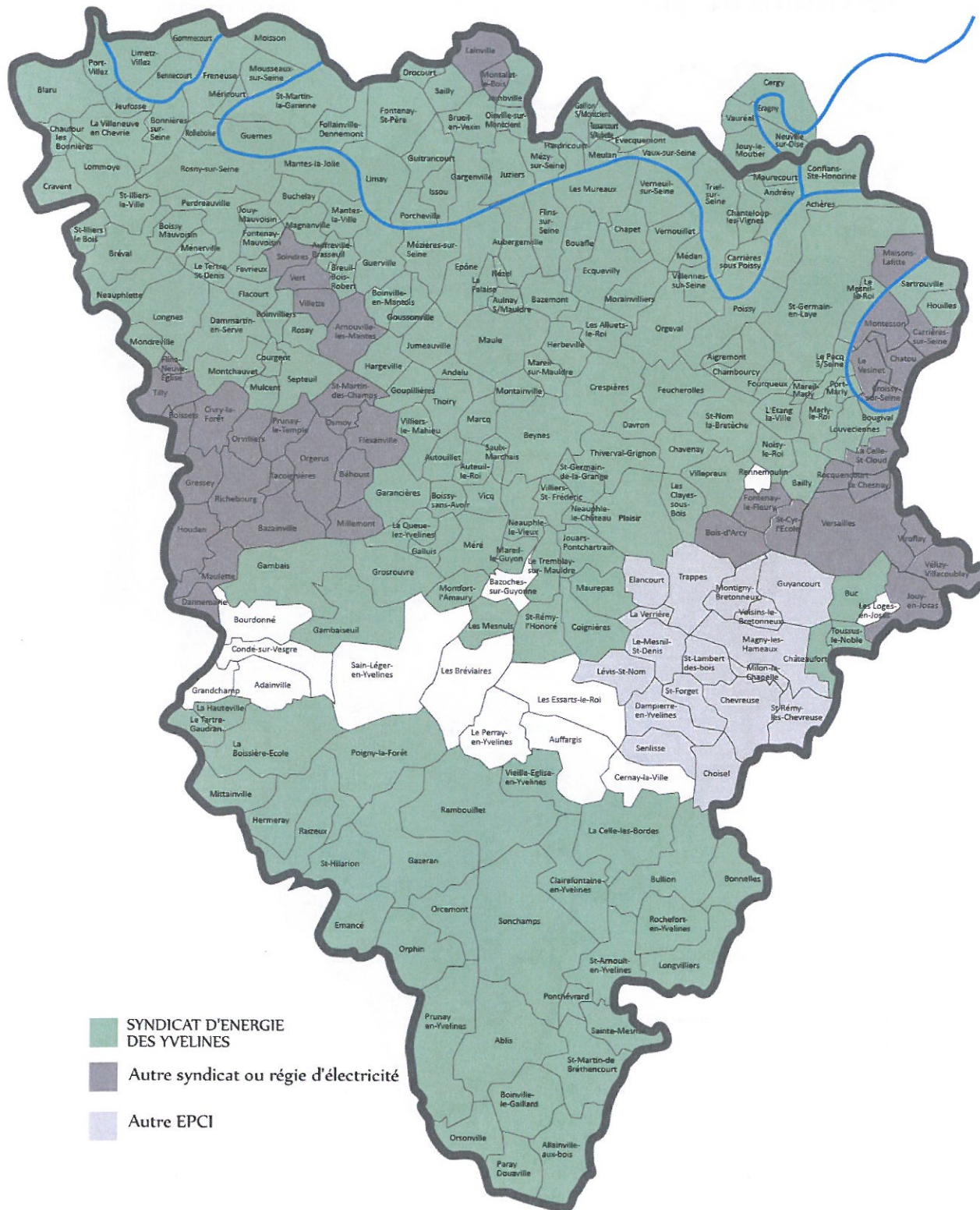
<b>COMMUNES des Yvelines (hors SIDEYNE)</b>	<b>Montant du Projet (€)</b>
BOUGIVAL Rue Kellner	287 213
BOUGIVAL Rue Pasteur	216 731
FOURQUEUX Rue des Bois Noirs	30 000
MAREIL MARLY Rue du 4 Septembre	35 000
LE MESNIL LE ROI Rue de Romilly (entre A. Briand et RD 308)	167 280
SARTROUVILLE Rue Victor Hugo	75 000
<b>TOTAL SIDEYNE</b>	<b>811 224</b>



# Carte Collectivités du SEY

COMPETENCE ELECTRICITE (annexe 4)

Distribution électrique, territoire du SEY

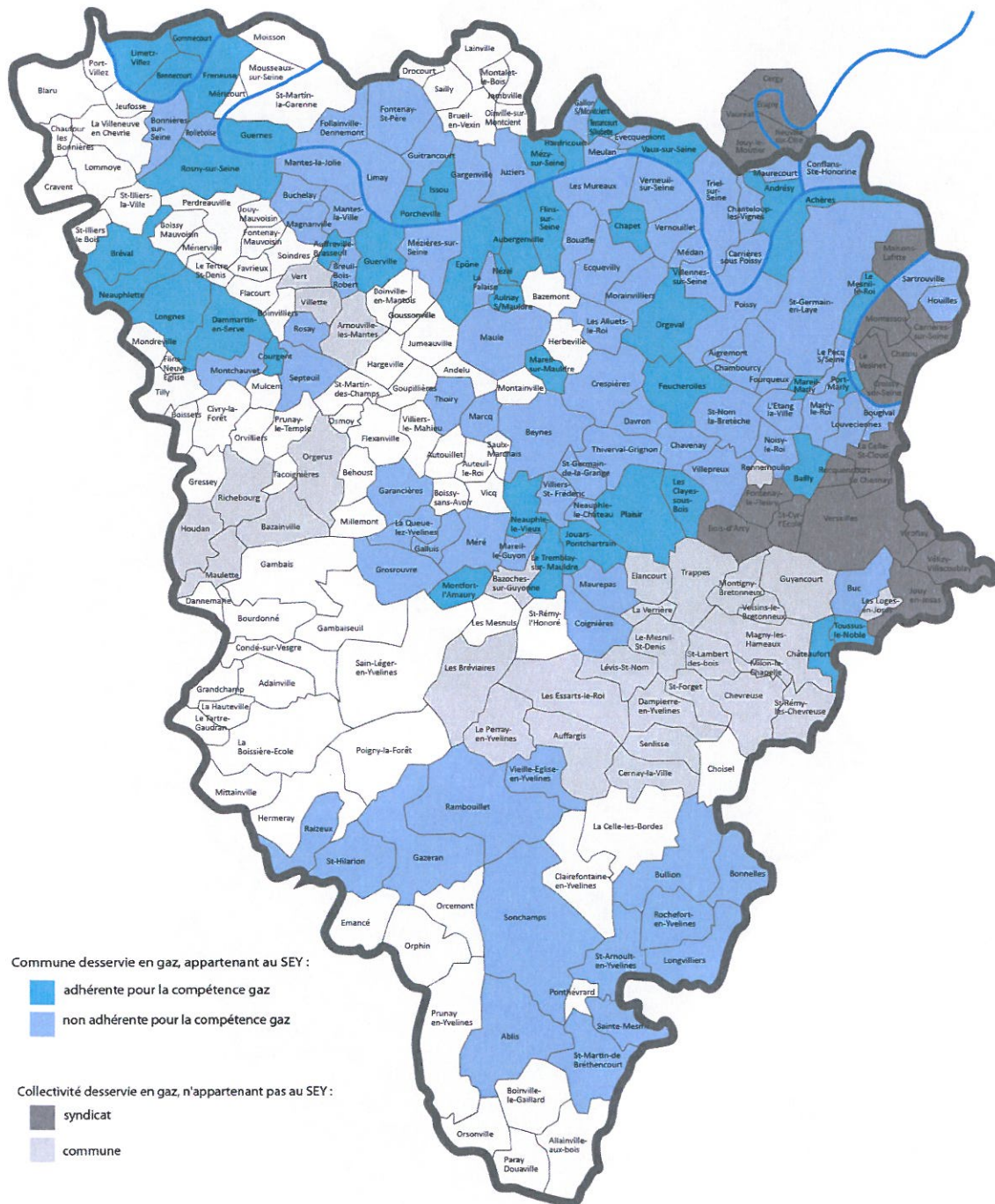


# Carte Collectivités du SEY

COMPÉTENCE GAZ (annexe 4 suite)

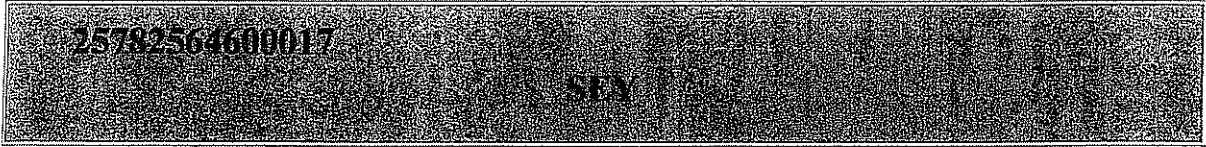
## Distribution de gaz naturel Territoire du SEY

**sey78**  
SYNDICAT D'ÉNERGIE  
DES YVELINES

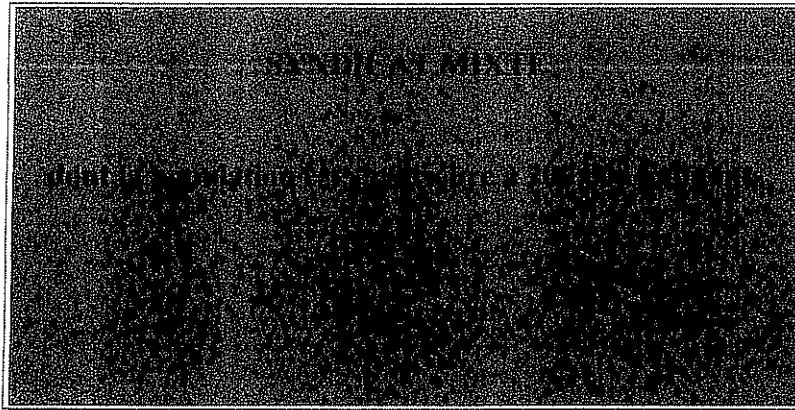


S.E.V.  
ARRIVEE  
le 23 AVR. 2012  
Traité le NDL/2012/594  
Par.....  
nuc

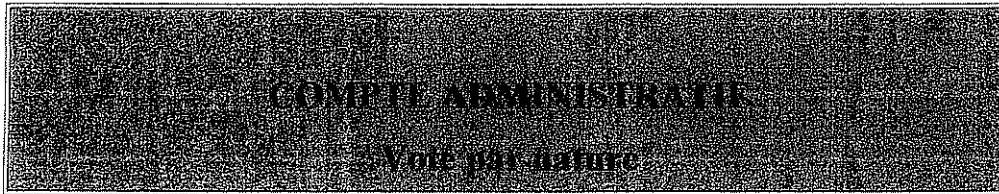
REPUBLIQUE FRANCAISE



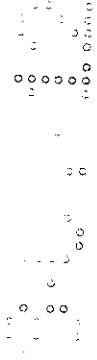
POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE D' EPONE



M14



ANNEE 2011



## SOMMAIRE

Pages	
	<b>I - Informations générales</b>
p.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.4	B - Modalités de vote du budget
	<b>II - Présentation générale du budget</b>
p.5	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	<b>III - Vote du budget</b>
p.10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES		Montres	Sous-jet
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.19	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
p.20	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
p.20	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.21	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
p.22	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
p.23	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
p.24	A2.7 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
p.24	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
p.25	A2.9 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (Typologie)		X
p.26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.26	A4 - Etat des provisions		X
p.26	A5 - Etalement des provisions		X
p.27	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.28	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.29	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
p.30	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
p.31	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonct. (3)		X
p.32	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Invest. (3)		X
p.33	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)		X
p.34	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)		X
p.35	A8 - Etat des charges transférées		X
p.35	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
p.36	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.36	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
p.37	A10.3 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
p.37	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
p.38	A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.39	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.39	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
p.39	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
p.39	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
p.39	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
p.40	B1.6 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.41	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
p.41	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
p.41	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.42/43	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.44	C1.2 - Actions de formation des élus	X	
p.45	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.46	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
p.46	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
p.46	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
p.46	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
p.47/48	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
p.49	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.49	D2 - Arrêté et signatures	X	

1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

**I - INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**
**I**  
**A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

	Informations fiscales N-2 (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes					
Taxe professionnelle					
4 taxes					

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****I**  
**B****POUR MEMOIRE**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3;
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

AI

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 609 872.98	G	4 203 471.88
	Section d'investissement	B	7 812.62	H	32 499.22
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1 217 600.32
	Report en section d'investissement (001)	D	12 314.57	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 630 000.17	= G+H+I+J	5 453 571.42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 609 872.98	= G+I+K	5 421 072.20
	Section d'investissement	= B+D+F	20 127.19	= H+J+L	32 499.22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 630 000.17	= G+H+I+J+K+L	5 453 571.42

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. art.	Libellé	Depenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	K
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
013	Atténuations de charges		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	L
024	Produits des cessions		
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation...		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipements versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
25	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
	Total des opérations d'équipement		
	Total des opé. pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**
**II**  
**A2**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR/N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 846 447.57	3 177 559.38			2 668 888.19
012	Charges de personnel et frais assimilés	500 254.00	406 782.22			93 471.78
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	26 500.00	18 621.73			7 878.27
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 373 201.57</b>	<b>3 602 963.33</b>			<b>2 770 238.24</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	186 000.00				186 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	40 000.00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 599 201.57</b>	<b>3 602 963.33</b>			<b>2 956 238.24</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 499.43				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	10 000.00	6 909.65			3 090.35
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>11 499.43</b>	<b>6 909.65</b>			<b>3 090.35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 610 701.00</b>	<b>3 609 872.98</b>			<b>2 959 328.59</b>

Pour information

D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

(3)

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR/N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		10 771.26			-10 771.26
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 393 100.68	4 192 700.62			1 200 400.06
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 393 100.68</b>	<b>4 203 471.88</b>			<b>1 189 628.80</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 393 100.68</b>	<b>4 203 471.88</b>			<b>1 189 628.80</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>5 393 100.68</b>	<b>4 203 471.88</b>			<b>1 189 628.80</b>

Pour information

N 007 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

(3)

1 217 600.32

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RJ 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 500.00			1 500.00
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles	27 999.43	7 812.62		20 186.81
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>29 499.43</b>	<b>7 812.62</b>		<b>21 686.81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation... (6)				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>29 499.43</b>	<b>7 812.62</b>		<b>21 686.81</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>29 499.43</b>	<b>7 812.62</b>		<b>21 686.81</b>

Pour information  
D 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

(3) 12 314.57

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 200.00	1 275.00		-75.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	24 314.57	24 314.57		
138	Autres subv. d'invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation... (6)				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	4 800.00			4 800.00
024	Produits des cessions				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>30 314.57</b>	<b>25 589.57</b>		<b>4 725.00</b>
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (7)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>30 314.57</b>	<b>25 589.57</b>		<b>4 725.00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	1 499.43			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	10 000.00	6 909.65		3 090.35
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>11 499.43</b>	<b>6 909.65</b>		<b>3 090.35</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>41 814.00</b>	<b>32 499.22</b>		<b>7 815.35</b>

Pour information  
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

(3)

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

BI

## I - Mandats émis (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 177 559.38		3 177 559.38
012	Charges de personnel et frais assimilés	406 782.22		406 782.22
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	18 621.73		18 621.73
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		6 909.65	6 909.65
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>3 602 963.33</b>	<b>6 909.65</b>	<b>3 609 872.98</b>

Pour information  
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	7 812.62		7 812.62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)(9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>7 812.62</b>		<b>7 812.62</b>

Pour information  
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de n-1

12 314.57

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 771.26		10 771.26
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 192 700.62		4 192 700.62
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transfert de charges</i>			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>4 203 471.88</b>		<b>4 203 471.88</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>1 217 600.32</b>

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 589.57		25 589.57
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisation</i>			
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		6 909.65	6 909.65
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	<i>Charges à répartir sur plusieurs</i>			
<b>Recette d'investissement - Total</b>		<b>25 589.57</b>	<b>6 909.65</b>	<b>32 499.22</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

AI

Chap/ art (1)	Libellé (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR+N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (2)</b>	<b>5 846 447.57</b>	<b>3 177 559.38</b>			<b>2 668 888.19</b>
60612	Energie - Electricité	2 000.00	2 094.91			-94.91
60621	Combustibles	3 400.00	1 034.09			2 365.91
60631	Fournitures d'entretien	1 000.00	147.36			852.64
60632	Fournitures de petit équipement	500.00	488.98			11.02
6064	Fournitures administratives	7 000.00	7 333.70			-333.70
611	Contrats de prestations de services avec des entrep	35 000.00	11 418.19			23 581.81
6122	Crédit-baill mobilier	2 500.00	2 787.26			-287.26
6132	Locations immobilières	21 000.00	20 289.75			710.25
61522	Bâtiments	1 000.00				1 000.00
6156	Maintenance	3 500.00	2 744.35			755.65
616	Primes d'assurances	15 000.00	4 426.19			10 573.81
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	135.00			865.00
6184	Versements à des organismes de formation	4 500.00	2 150.00			2 350.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	520.00	517.03			2.97
6226	Honoraires	2 500.00	27.51			2 472.49
6231	Annonces et insertions	4 000.00	4 609.34			-609.34
6236	Catalogues et imprimés	3 300.00	6 735.87			-3 435.87
6238	Divers	3 000.00				3 000.00
6251	Voyages et déplacements	4 000.00	1 708.17			2 291.83
6256	Missions	1 000.00				1 000.00
6257	Réceptions	2 500.00	870.84			1 629.16
6261	Frais d'affranchissement	7 500.00	8 690.82			-1 190.82
6262	Frais de télécommunications	3 500.00	2 577.41			922.59
6281	Concours divers (cotisations...)	25 000.00	18 089.14			6 910.86
6283	Frais de nettoyage des locaux		615.94			-615.94
62848	Redevances pour autres prestations de services	5 492 227.57	3 075 777.46			2 416 450.11
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	200 000.00	2 290.07			197 709.93
<b>112</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>500 254.00</b>	<b>406 782.22</b>			<b>93 471.78</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250.00	180.69			69.31
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gest	5 000.00	4 011.35			988.65
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur ré	1 000.00	688.71			311.29
64111	Rémunération principale	205 000.00	176 431.96			28 568.04
64131	Rémunérations	145 000.00	113 251.00			31 749.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	65 000.00	49 396.29			15 603.71
6453	Cotisations aux caisses de retraite	60 000.00	46 320.27			13 679.73
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 000.00	6 128.15			2 871.85
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 000.00	8 601.08			-601.08
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000.00	1 772.72			-772.72
6475	Médecine du travail, pharmacie	504.00				504.00
64832	Contributions au Fonds de compensation de cessati	500.00				500.00
<b>14</b>	<b>Atténuations de produits</b>					
<b>5</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>26 500.00</b>	<b>18 621.73</b>			<b>7 878.27</b>
531	Indemnités	18 500.00	16 354.60			2 145.40
532	Frais de mission	5 000.00	1 209.49			3 790.51
533	Cotisations de retraite	1 000.00	557.64			442.36
536	Frais de représentation du maire	1 000.00				1 000.00
574	Subventions de fonctionnement aux associations et	1 000.00	500.00			500.00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (RP+DM+RAN+I)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (3) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	6 373 201.57	3 602 963.33			2 770 238.24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)					
67	Charges exceptionnelles (c)	186 000.00				186 000.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	186 000.00				186 000.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (3)					
022	Dépenses imprévues (e)	40 000.00				
022	Dépense imprévues	40 000.00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (a + b + c + d + e)</b>		<b>6 599 201.57</b>	<b>3 602 963.33</b>			<b>2 956 238.24</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 499.43				
023	Virement à la section d'investissement	1 499.43				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)(5)(6)	10 000.00	6 909.65			3 090.35
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	10 000.00	6 909.65			3 090.35
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 499.43</b>	<b>6 909.65</b>			<b>3 090.35</b>
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (7)					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>11 499.43</b>	<b>6 909.65</b>			<b>3 090.35</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 610 701.00</b>	<b>3 609 872.98</b>			<b>2 959 328.59</b>

## Pour information

D.002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement;  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif;  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040;  
(5) Dont 675 et 676;  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR+N+I)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits Rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		10 771.26			-10 771.26
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		7 831.18			-7 831.18
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et		2 940.08			-2 940.08
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 393 100.68	4 192 700.62			1 200 400.06
70688	Autres prestations de services	5 383 100.68	4 187 431.87			1 195 668.81
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	10 000.00	5 268.75			4 731.25
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>TOTAL - RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)</b>		<b>5 393 100.68</b>	<b>4 203 471.88</b>			<b>1 189 628.80</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits Rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (2)					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> a + b + c + d		5 393 100.68	4 203 471.88			1 189 628.80
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (3)(4)(5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		5 393 100.68	4 203 471.88			1 189 628.80

Pour information

1 217 600.32

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;  
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040;  
(4) Dont 776;  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;  
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié;



**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**III**  
**BI**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opération et 204)	1 500.00			1 500.00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, ...	1 500.00			1 500.00
204	Subventions d'équipements versées (sauf opération)				
21	Immobilisations corporelles (sauf opération)	27 999.43	7 812.62		20 186.81
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 999.43			2 999.43
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000.00	5 517.73		9 482.27
2184	Mobilier	10 000.00	2 294.89		7 705.11
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération)				
23	Immobilisations en cours (sauf opération)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé) (2)				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>29 499.43</b>	<b>7 812.62</b>		<b>21 686.81</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation...				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>				
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (3)				
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>29 499.43</b>	<b>7 812.62</b>		<b>21 686.81</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement;

(3) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)(3)				
	Reprises sur autofinancement antérieur				
	Charges transférées (4)				
041	Opérations patrimoniales (5)				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>					

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>29 499.43</b>	<b>7 812.62</b>		<b>21 686.81</b>
--	------------------	-----------------	--	------------------

<b>Par information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>12 314.57</b>
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. définition du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Dont 192.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES**
**III**  
**B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (RP+DM+RAR+N-D)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 514.57	25 589.57		-75.00
10222	F.C.T.V.A.	1 200.00	1 275.00		-75.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	24 314.57	24 314.57		
138	Autres subv. d'invest. non transférables				
18	Compte de liaison : affectation...				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	4 800.00			4 800.00
276348	Autres communes	4 800.00			4 800.00
024	Produits des cessions				
<b>Total des recettes financières</b>		30 314.57	25 589.57		4 725.00
45...2	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (2)				
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		30 314.57	25 589.57		4 725.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N=1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virement de la section de fonctionnement	1 499.43			
021	Virement de la section de fonctionnement	1 499.43			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)(3)	10 000.00	6 909.65		3 090.35
2805	Concessions et droits similaires, brevet, licences ...etc	1 000.00	882.65		117.35
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 000.00	588.81		411.19
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 000.00	5 182.76		1 817.24
28184	Mobilier	1 000.00	255.43		744.57
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 499.43</b>	<b>6 909.65</b>		<b>3 090.35</b>
041	Opérations patrimoniales (4)				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>11 499.43</b>	<b>6 909.65</b>		<b>3 090.35</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (Total des opérations d'elles-mêmes)</b>		<b>41 814.00</b>	<b>32 499.22</b>		<b>7 815.35</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042;  
(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.  
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: ... (1)

LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre) ou POUR INFORMATION (2)

Art(3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP-DM-RRR N°3)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	<b>DEPENSES</b>		<b>A</b>			<b>B</b>
20	immobilisations incorporelles					
20	subventions d'équipement versées					
	immobilisations corporelles					
	immobilisations reçues en affect.					
23	immobilisations en cours					

Art(3)	RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP-DM-RRR N°3)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	<b>TOTAL DES RECETTES AFFECTÉES</b>		<b>C</b>			<b>D</b>
	subventions d'investissement					
16	subventions et dotations assimilées					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

- ) Ouvrir un cadre par opération  
 ) Rayer la mention inutile  
 ) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
 ) Indiquer le signe algébrique.

**IV - ANNEXES**  
**DÉMONSTRATION DES MOUVEMENTS**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**IV**  
**AI**

**AI - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (I)**

Art/ Chap (2)	Libellé	Services généraux des administrations publiques locales (comptés)		TOTAL
<b>DEPENSES</b>				
<b>Réalisations (3)</b>		<b>3 609 872,98</b>	<b>3 609 872,98</b>	<b>3 609 872,98</b>
011	Charges à caractère général	3 177 559,38	3 177 559,38	3 177 559,38
60612	Energie - Electricité	2 094,91	2 094,91	2 094,91
60621	Combustibles	1 034,09	1 034,09	1 034,09
60631	Fournitures d'entretien	147,36	147,36	147,36
60632	Fournitures de petit équipement	488,98	488,98	488,98
6064	Fournitures administratives	7 333,70	7 333,70	7 333,70
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises	11 418,19	11 418,19	11 418,19
6122	Credit-bail mobilier	2 787,26	2 787,26	2 787,26
6132	Locations immobilières	20 289,75	20 289,75	20 289,75
6156	Maintenance	2 744,35	2 744,35	2 744,35
616	Primes d'assurances	4 426,19	4 426,19	4 426,19
6182	Documentation générale et technique	135,00	135,00	135,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 150,00	2 150,00	2 150,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	517,03	517,03	517,03
6226	Honoraires	27,51	27,51	27,51
6231	Annuités et inscriptions	4 609,34	4 609,34	4 609,34
6236	Carabignes et imprimés	6 735,87	6 735,87	6 735,87
6251	Voyages et déplacements	1 708,17	1 708,17	1 708,17
6257	Réceptions	870,84	870,84	870,84
6261	Frais d'affranchissement	8 690,82	8 690,82	8 690,82
6262	Frais de télécommunications	2 577,41	2 577,41	2 577,41
6281	Concours divers (cotisations...)	18 089,14	18 089,14	18 089,14
6283	Frais de nettoyage des locaux	615,94	615,94	615,94
62848	Redevances pour autres prestations de services	3 075 777,46	3 075 777,46	3 075 777,46
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	2 290,07	2 290,07	2 290,07
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>406 782,22</b>	<b>406 782,22</b>	<b>406 782,22</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	180,69	180,69	180,69
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	4 011,35	4 011,35	4 011,35
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérés	688,71	688,71	688,71
64111	Rémunération principale	176 431,96	176 431,96	176 431,96
64131	Rémunérations	113 251,00	113 251,00	113 251,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	49 396,29	49 396,29	49 396,29
6453	Cotisations aux caisses de retraite	46 320,27	46 320,27	46 320,27
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 128,15	6 128,15	6 128,15

**FONCTIONNEMENT**

**IV - ANNEXES**  
**REVENUS PUBLICS**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

IV

A1

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)**

Art/ Chap (2)	Libellé	Services publics des administrations publiques (val.01)	TOTAL
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 601,08	8 601,08
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 772,72	1 772,72
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>18 621,73</b>	<b>18 621,73</b>
6531	Indemnités	16 354,60	16 354,60
6532	Frais de mission	1 209,49	1 209,49
6533	Cotisations de retraite	557,64	557,64
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	500,00	500,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<b>6 909,65</b>	<b>6 909,65</b>
6811	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	6 909,65	6 909,65
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>5 421 072,20</b>	<b>5 421 072,20</b>
	Realisations (3)	5 421 072,20	5 421 072,20
013	Atténuations de charges	10 771,26	10 771,26
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 831,18	7 831,18
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de p	2 940,08	2 940,08
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>4 192 700,62</b>	<b>4 192 700,62</b>
70888	Autres prestations de services	4 187 431,87	4 187 431,87
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	5 268,75	5 268,75
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>1 217 600,32</b>	<b>1 217 600,32</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 217 600,32	1 217 600,32
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00
	<b>SOLDE</b>	<b>1 811 199,22</b>	<b>1 811 199,22</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigées en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les regroupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 al 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002).

Les lignes reportés 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV  
AI

## AI - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

Art/ Chap (2)	Libellé	0 Services généraux de l'administration municipales (art 50)	1001	INVESTISSEMENT	
		20 127.19	20 127.19		
	<b>DEPENSES</b>	<b>20 127.19</b>	<b>20 127.19</b>		
	Réalisations (3)	20 127.19	20 127.19		
21	Immobilisations corporelles	7 812.62	7 812.62		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 517.73	5 517.73		
2184	Mobilier	2 294.89	2 294.89		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 314.57	12 314.57		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 314.57	12 314.57		
	Restes à réaliser au 31/12	0.00	0.00		
	<b>RECETTES</b>	<b>32 499.22</b>	<b>32 499.22</b>		
	Réalisations (3)	32 499.22	32 499.22		
10	Dotation, fonds divers et réserves	25 589.57	25 589.57		
10222	F.C.T.V.A.	1 275.00	1 275.00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	24 314.57	24 314.57		
049	Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 909.65	6 909.65		
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc.	882.65	882.65		
28181	Installations générales, agencements et aménagements d	588.81	588.81		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 182.76	5 182.76		
28184	Mobilier	255.43	255.43		
	Restes à réaliser au 31/12	0.00	0.00		
	<b>SOLDE</b>	<b>12 372.03</b>	<b>12 372.03</b>		

000 0000



## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES

A3

## A3 - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	Choix du conseil municipal	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :	
Linéaire	Biens ou catégories de biens amortis : Immobilier et informatique	Durée : 3 26/03/2004
Linéaire	Travaux d'aménagement	5 21/11/2005

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES**

**IV**  
**A6.1**

**A6.1 - DETAIL DES DEPENSES**

Art (I)	Libellé (2)	Crédits ouverts	Réalisations (mandats émis)	Crédits à annuler
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>			I	
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C</b>			II	
16	Emprunts et dettes assimilés hors 16449 et 166 (A)			
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>				
10	Reversement de dotations			
13	Remboursement de subventions			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues (2)			
<b>Transferts entre sections = C+D</b>				
<b>Reprises sur autofinancement antérieur = (C)</b>				
<b>Charges transférées (D) = E, F+G</b>				
<b>Travaux en régie (E)</b>				
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</b>				
<b>Stocks et en-cours (G)</b>				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
<b>Dépenses</b>	I	D001 12 314.57	IV 12 314.57

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Les dépenses imprévues ne donnent pas lieu à l'émission de mandats (chapitre sans réalisation);  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES**

**IV**  
**A6.2**

**A6.2 - DETAIL DES RECETTES**

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Réalisations (titres émis)	Crédits à annuler
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d</b>		<b>12 699.43</b>	<b>III 8 184.65</b>	<b>3 015.35</b>
<b>Ressources propres externes (a)</b>		<b>1 200.00</b>	<b>1 275.00</b>	<b>-75.00</b>
10222	F.C.T.V.A.	1 200.00	1 275.00	-75.00
<b>Autres recettes financières (b)</b>				
<b>Transferts entre section (c)</b>		<b>10 000.00</b>	<b>6 909.65</b>	<b>3 090.35</b>
2805	Concessions et droits similaires, brevet, licences ...etc	1 000.00	882.65	117.35
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 000.00	588.81	411.19
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 000.00	5 182.76	1 817.24
28184	Mobilier	1 000.00	255.43	744.57
021	<b>Virement de la section de fonctionnement (d) (3)</b>	<b>1 499.43</b>		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 499.43		

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
<b>Recettes</b>	<b>III 8 184.65</b>	<b>R001</b>	<b>R1068 24 314.57</b>	<b>V 32 499.22</b>

	Déficit (I - III)	Excédent (III - D)	Résultat hors charges transférées = III - II(4)
<b>Solde des opérations financières</b>		<b>8 184.65</b>	<b>+ 8 184.65</b>

	Montants	
<b>Dépense financière (IV)</b>	<b>IV</b>	<b>12 314.57</b>
<b>Recettes financières (V)</b>	<b>V</b>	<b>32 499.22</b>
<b>Solde (recettes - dépenses)</b>	<b>VI = V - IV (4)</b>	<b>+ 20 184.65</b>
<b>Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(5)</b>	<b>VI - c/2763 + D (4)</b>	<b>+ 20 184.65</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;  
 (3) Le virement de la section de fonctionnement ne donne pas lieu à l'émission de mandats (chapitres sans réalisation).  
 (4) Indiquer le signe algébrique;  
 (5) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt;

## VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT)

### A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition du bien (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	1 ordinateur	879.06		3
	Achat mobilier	2 294.89		3
	Ordinateur	1 072.81		3
	serveur + ordinateur + imprimante	3 565.86		3
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mise en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		7 812.62		

### A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mise en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
	Droit utilisation logiciel	<i>Bien amorti</i>	2	<i>Bien amorti</i>			
	MOBILIER DE BUREAU	<i>Bien amorti</i>	3	<i>Bien amorti</i>			
	Matériel connexion informatique - PC Card Wifi	<i>Bien amorti</i>	2	<i>Bien amorti</i>			
	Ordinateur PC	<i>Bien amorti</i>	3	<i>Bien amorti</i>			
	droit d'utilisation logiciel+frais de formation	<i>Bien amorti</i>	2	<i>Bien amorti</i>			
	matériel informatique (ordinateur portable)	<i>Bien amorti</i>	3	<i>Bien amorti</i>			
	ordinateur portable + imprimante	<i>Bien amorti</i>	3	<i>Bien amorti</i>			
<b>TOTAL GENERAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B1.6

B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (en euros)	Précisions sur la nature
Associations	500,00	subvention Electriciens sans frontière
TOTAL GENERAL	500,00	

## IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12

C1

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12

GRADES OU EMPLOIS(1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Donc TEMPS NON COMPLET
<b>ADMINISTRATIVE</b>		4.00	4.00	
ATTACHE	A	2.00	2.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ME CLASSE	C	1.00	1.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2ME CLASSE	C	1.00	1.00	
<b>TECHNIQUE</b>		4.00	4.00	
INGENIEUR EN CHEF CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1.00	1.00	
INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	A	1.00	1.00	
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1.00	1.00	
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1RE CLASSE	C	1.00	1.00	
<b>EMPLOIS NON COTES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		8.00	8.00	

## IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12

C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (ref: indice brut) (3)	CONTRAT (4)
ATTACHE	A		542	CDI
INGENIEUR EN CHEF CLASSE EXCEPTION	A		1 015	CDI
TOTAL			1 557	

1) CATEGORIES : A, B et C

2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH: Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT: Culturel (dont enseignement)

ANIM: Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en Euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifié)

3-1: article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi*3-2: article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel*3-3: article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet (-31H30) dans les communes de moins de 2000 habitants*38 : *article 38 travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

## IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

C1.2

## C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L.2123-12 et L.2123-14-1 du CGCT.

0000  
0  
00  
00  
00  
000



**IV - ANNEXES**  
**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D1**  
**D2**

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/ (N-1)	Taux appliqués par décision du comité syndical	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le comité syndical	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation		%	%	%		%
Taxe foncière sur les propriétés bâties		%	%	%		%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		%	%	%		%
CFE		%	%	%		%
<b>TOTAL</b>		%				%

**D2 - ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice .   
 Nombre de membres présents . . .   
 Nombre de suffrages exprimés . . .   
 VOTES : Pour . . . . .   
                   Contre . . . . .   
                   Abstentions . . . . .   
 Date de convocation : 01/03/2012

Vice -  
 Présenté par le Président du comité syndical, la Présidente de séance  
 A Epone, le 29 mars 2012  
 Le Président du comité syndical, Mme Rosette CROS

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire  
 A Epone, le 29 mars 2012

Les membres du comité syndical,

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly circular pattern, representing the members of the committee.

IV - ANNEXES  
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D1  
D2



Handwritten signatures and initials, including a large signature on the right and several smaller ones on the left and center. A signature in the center is marked with a triangle.

△ Président de séance

Certifié exécutoire par le Président du comité syndical , compte tenu de la transmission sous-préfecture,  
le A et de la publication le , le

## SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES



### L'année 2011 en quelques dates

#### Partenariats

Le 28 juillet, ERDF et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ont noué un partenariat visant notamment à poursuivre une démarche d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité de leurs prestations respectives et de la satisfaction des clients raccordés au réseau public d'électricité.

#### Tarification

Le 1<sup>er</sup> août, ajustement du tarif d'acheminement (TURPE 3). Comme prévu dans la décision ministérielle du 5 juin 2009 relative aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, le tarif d'acheminement a fait l'objet d'une indexation annuelle de +3,94 % qui s'applique à l'ensemble des clients au 1<sup>er</sup> août.

Le 15 octobre, modification des conditions générales de vente (CGV) du tarif bleu.

#### Fiscalité

Le 1<sup>er</sup> octobre, envoi d'un courrier aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité et aux syndicats primaires rappelant les dispositions de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) relatives aux bénéficiaires de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE).

#### Développement durable

Entre le 20 janvier et le 20 février, EDF fournit gratuitement aux communes un Bilan Annuel de Consommations et Dépenses (BACD). Ce bilan donne aux communes une vision de l'ensemble de leurs contrats aux tarifs réglementés. Il permet de les aider à vérifier, pour chacun de leurs sites, l'adéquation entre consommation et tarif souscrit.

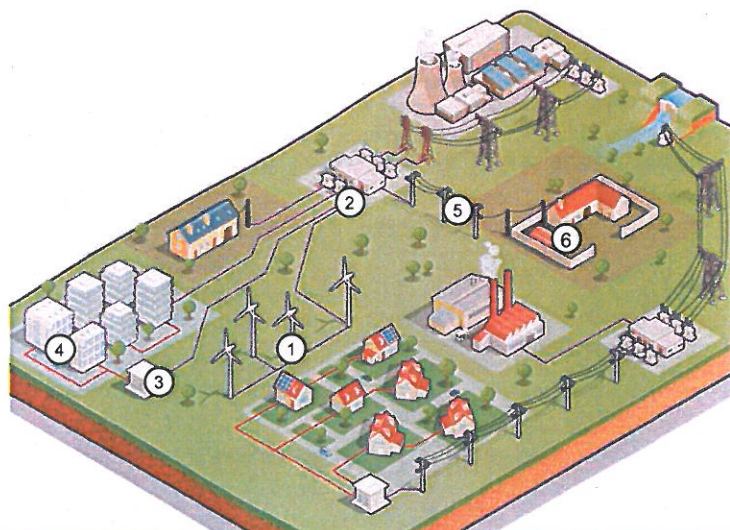
#### Les perspectives 2012

- Dans le cadre « Habiter Mieux » EDF s'engage à accompagner en trois ans la rénovation de 58 000 logements de propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
- Poursuite des rencontres régionales\* lancées en 2011 par Michèle BELLON, présidente du directoire d'ERDF, visant à réaffirmer l'ancrage territorial d'ERDF et à présenter sa politique pour les prochaines années.
- Généralisation des conférences départementales dont les premières se sont tenues sous l'égide des préfets dans l'objectif de renforcer le dialogue entre les maîtres d'ouvrage afin d'obtenir une plus grande efficacité des dépenses d'investissements.
- Dans le cadre du décret n°2011-1554 visant l'élaboration des plans Climat énergie territoriaux (PCET), ERDF mettra à disposition des collectivités les informations relatives aux consommations, au nombre de points de livraison, et à la puissance totale de raccordement des unités de production par commune.

#### Les chiffres clés de la concession

1	Installations de production	1 323
2	Postes-sources	13
3	Postes de transformation HTA / BT	4 912
4	Points de livraison	448 646
5	Réseau moyenne tension HTA (en km)	3 821
6	Réseau basse tension (en km)	5 006

\*La rencontre régionale d'ERDF Ile de France Ouest aura lieu le jeudi 25 octobre 2012 à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles.  
Inscription : [www.rencontre-erdf-idfo.fr](http://www.rencontre-erdf-idfo.fr)



CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



## Suivi de l'activité du concessionnaire

### La continuité de fourniture

L'année 2011 marque une inversion nette de tendance par rapport aux deux années précédentes avec une réduction significative du temps de coupure. Toutes causes confondues, le temps de coupure moyen ressort, au niveau national, à 73 minutes, soit une amélioration de l'ordre de 39 % par rapport à la valeur moyenne nationale 2010.

Temps de coupure toutes causes confondues (en min)	Durée moyenne totale annuelle de coupure par client BT, toutes causes confondues (critère B)		
	2010	2011	Variation
Critère B concession	56	<b>51</b>	<b>-9,9%</b>

Coupures liées à des incidents	Concession	
	2010	2011
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	8	<b>8</b>
Dont réseau aérien	1	<b>1</b>
Dont réseau souterrain	5	<b>5</b>
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	8	<b>7</b>
Dont réseau aérien	1	<b>1</b>
Dont réseau souterrain	3	<b>3</b>
Nombre de coupures sur incident réseau		
Longues (> à 3 min.)	707	<b>652</b>
Brèves (de 1s à 3 min.)	300	<b>234</b>

Coupures pour travaux	Concession	
	2010	2011
Nombre de coupures pour travaux	625	<b>488</b>
Nombre sur réseau BT	257	<b>263</b>
Nombre sur réseau HTA	368	<b>225</b>
Temps moyen	11	<b>11</b>

Le critère B annuel de la Région Ouest francilienne est sensible aux périodes de chaleurs estivales du fait des claquages des accessoires souterrains du réseau haute tension (HTA) et du vieillissement des réseaux souterrains haute tension de technologie ancienne (isolant en câble papier imprégné). L'année 2011, qui a bénéficié d'un été favorable, présente une qualité de fourniture en nette amélioration.



### La situation globale du réseau sur la concession

Au 31 décembre 2011, la situation du patrimoine sur l'ensemble de la concession est la suivante :

Réseau HTA (en m)	Concession		
	2010	2011	Variation
Réseau souterrain	3 092 117	<b>3 132 213</b>	1,3%
Réseau torsadé	13 405	<b>13 130</b>	-2,1%
Réseau aérien nu	686 874	<b>676 037</b>	-1,6%
Réseau total aérien	700 279	<b>689 167</b>	-1,6%
<b>Total réseau HTA</b>	<b>3 792 396</b>	<b>3 822 835</b>	0,8%
<b>Taux d'enfouissement HTA</b>	<b>81,5%</b>	<b>82,0%</b>	

Réseau BT (en m)	Concession		
	2010	2011	Variation
Réseau souterrain	3 429 077	<b>3 532 770</b>	3,0%
Réseau torsadé	962 393	<b>969 726</b>	0,8%
Réseau aérien nu	512 842	<b>503 955</b>	-1,7%
Dont fils nus de faibles sections	19 596	<b>19 439</b>	-0,8%
Réseau total aérien	1 475 235	<b>1 473 681</b>	-0,1%
<b>Total réseau BT</b>	<b>4 904 312</b>	<b>5 006 451</b>	2,1%
<b>Taux d'enfouissement BT</b>	<b>69,9%</b>	<b>70,6%</b>	

Postes HTA/BT	Concession		
	2010	2011	Variation
Nombre de postes	4 860	<b>4 912</b>	1,1%

### Les travaux en faveur de l'environnement

Pour l'année 2011, la contribution d'ERDF au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante s'est élevé à 1727 k€. Par ailleurs, afin de réduire les impacts de son activité sur l'environnement, ERDF utilise les techniques discrètes lors de la réalisation des travaux :

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %)	Concession	
	2010	2011
En agglomération	93 %	<b>94 %</b>
Hors agglomération	99 %	<b>98 %</b>
En zone classée	100 %	<b>100 %</b>
<b>Total</b>	<b>94 %</b>	<b>95 %</b>

### Les certifications ISO 9001 et 14001

A l'issue de la campagne d'Audit, l'AFNOR confirme la certification ISO 9001 et ISO 14001 de chacune des directions opérationnelles régionales pour l'ensemble des activités et des sites d'ERDF. Le renouvellement des certifications ISO 9001 et 14001 est l'occasion pour ERDF de réaffirmer son engagement dans la qualité aux services de ses clients et de l'environnement.



## Suivi de l'activité du concessionnaire

### Les ouvrages mis en service en 2011

En 2011, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF se caractérisent de la manière suivante :

Ouvrages BT mis en service (en m)	Concession	
	2010	2011
Souterrain	27 704	37 664
Torsadé	5 684	7 736
Aérien nu	99	0
<b>Total</b>	<b>33 487</b>	<b>45 400</b>
Dont pour information		
Extension	23 715	29 348
Renouvellement 1	4 704	6 834
Renforcement	5 068	9 218

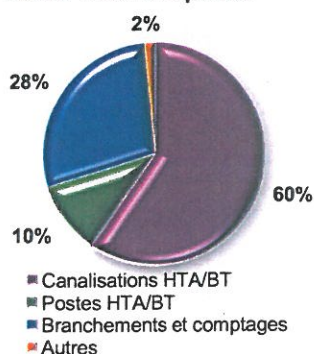
Ouvrages HTA mis en service (en m)	Concession	
	2010	2011
Souterrain	55 235	45 317
Torsadé	0	0
Aérien nu	561	243
<b>Total</b>	<b>55 796</b>	<b>45 560</b>
Dont pour information		
Extension	28 998	15 778
Renouvellement 2	15 494	15 998
Renforcement	11 304	13 784

### Les immobilisations concédées

Pour 2011, la synthèse de la valeur des ouvrages concédés et la variation des actifs concédés sont représentées dans le tableau suivant :

Ouvrages concédés (en k€)	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement
Canalisations HTA/BT	336 617	189 911	522 988
Postes HTA/BT et transformateurs	89 858	33 763	137 155
Branchements et comptages	160 034	89 638	216 938
Autres biens	9 539	5 147	10 876
<b>Total</b>	<b>596 047</b>	<b>318 460</b>	<b>887 956</b>

Valeur nette comptable



### Les clients de la concession

Les clients raccordés au réseau de distribution publique d'électricité sont les consommateurs, clients en soutirage et les producteurs, clients en injection. Les tableaux ci-après représentent les consommateurs, qu'ils soient résidentiels, professionnels, entreprises ou collectivités locales, aux tarifs réglementés de vente et les clients sur l'ensemble de la concession :

Totaux tarifs réglementés	Concession		Variation
	2010	2011	
Nombre de clients	413 799	414 942	0,3%
Énergie vendue en kWh	4 339 702 097	4 172 068 452	-3,9%
Recettes en €	364 777 710	381 261 331	4,5%

Total des clients de la concession	Concession		Variation
	2010	2011	
Nombre de clients	443 721	448 646	1,1%
Énergie acheminée en kWh	4 847 841 394	4 784 768 964	-1,3%
Recettes d'acheminement en €	158 904 594	164 717 581	3,7%

### Les dispositifs d'aide aux clients démunis

La politique d'EDF en faveur des clients démunis a pour objectif premier de lutter contre la précarité énergétique, en focalisant les actions sur la diminution des impayés d'énergie. Ainsi, EDF finance les Fonds de Solidarité pour le Logement et assure la mise en œuvre du Tarif de Première Nécessité :

Participation EDF au FSL	Concession		Variation
	2010	2011	
Département	195 000	210 000	7,7%

Bénéficiaires du TPN	Concession		Variation
	2010	2011	
Concession	5 379	5 433	1,0%

### Les actions locales de solidarité mises en œuvre en 2011

En 2011, l'équipe Solidarité EDF située sur le Centre de Relation clients de Louveciennes a concentré ses actions autour des axes suivants :

- Animation MDE (maîtrise de l'énergie) sur les thèmes « comprendre sa facture » et « les tarifs sociaux de l'énergie ».
- Tenue de stand sur les économies d'énergies.
- Rencontre avec des associations.
- Présence active de l'équipe Solidarité EDF au sein de l'appartement pédagogique mis à disposition par le bailleur social OPIEVOY à Mantes la Jolie.
- Participation d'EDF aux tables rondes organisées par la préfecture des Yvelines dans le cadre du programme « Habiter Mieux » dont EDF est partenaire.

L'ensemble de ces actions ont permis de rencontrer 27 acteurs sociaux et 152 familles dans les Yvelines.

<sup>1</sup> L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

<sup>2</sup> Idem ci-dessus



## Suivi de l'activité du concessionnaire

### Les flux financiers de la concession

En 2011, les flux financiers de la concession ont été les suivants :

Montants des termes R1 et R2 (en €)	Concession		
	2010	2011	Variation
R1	440 512	450 440	2,3%
R2	2 038 201	2 149 729	5,5%

Montant de la participation (en €)	Concession		
	2010	2011	Variation
Article 8-1 « travaux environnement »	2 186 668	1 726 602	-21,0%

En 2011, sur le territoire de la concession, 71 opérations ont bénéficié d'une participation d'ERDF au titre de l'article 8.

L'enveloppe financière dédiée à ces opérations est négociée entre ERDF et l'autorité concédante sur la base d'un programme de travaux validé par les deux parties.

Afin de garantir le financement des nouvelles opérations présentées par les collectivités, le syndicat et ERDF se sont rencontrés à de multiples reprises depuis 2010 pour aboutir à un accord en avril 2011.

L'accompagnement par ERDF des efforts de la collectivité pour intégrer les ouvrages en concession dans leur environnement s'est ainsi matérialisé par :

- 32 études pour de nouveaux projets présentés par le SEY,
- 36 projets terminés totalisant près de 12 km de réseau enfoui.

Autres contributions (en €)	Concession		
	2010	2011	Variation
Redevance communale d'occupation du domaine public	124 664	155 445	24,7%

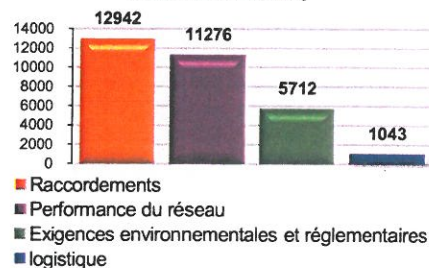
### Les investissements du concessionnaire

Depuis 2008, les investissements totaux d'ERDF ont augmenté de près de 50 % pour atteindre 2,8 milliards d'euros en 2011 (+ 10 % par rapport à 2010).

En particulier, les investissements consacrés à la qualité augmentent de +25 % par rapport à 2010. Environ la moitié de ces investissements sont consacrés aux raccordements de nouveaux utilisateurs du réseau, consommateurs ou producteurs. L'autre moitié concerne des opérations dites délibérées, au premier rang desquelles figure l'amélioration de la qualité de la fourniture et l'adaptation du réseau aux charges.

Sur la concession, ces investissements ont représenté :

#### Ensemble des investissements d'ERDF réalisés sur la concession (k€)



A titre d'exemples, ERDF a investi près de 800 000 € pour la pose de 1800 mètres de câble haute tension afin de sécuriser l'alimentation de l'entreprise BULL implantée dans la commune des Clayes sous Bois.

Un chantier de renouvellement de 2800 mètres de câbles Moyenne Tension (20 000 volts) au départ du poste Source de Limay est engagé depuis septembre 2011 et devrait être terminé en mars 2012. Ce chantier, dont le coût est estimé à 600 000 euros, utilise la technique du forage dirigé qui permet de limiter les nuisances et de franchir des obstacles délicats tel le passage de la Seine à Mantes la jolie.



#### Perspectives pour 2012

ERDF poursuit ses efforts d'investissements pour la fiabilisation des réseaux et leur sécurisation face aux aléas climatiques, avec un budget global pour 2012 qui représente 3 Md€, en hausse de plus de 10 % par rapport à 2011. Environ 43 % de cette somme sera consacrée au raccordement des nouveaux clients et des producteurs, ou à l'accompagnement de travaux de voirie.

## Contacts

### Interlocuteur ERDF

#### MOURET Bernard

Directeur Régional Ile de France Ouest  
Tél : 01 30 57 80 00 Port. : 06 80 18 02 44  
E mail : [bernard.mouret@erdf.fr](mailto:bernard.mouret@erdf.fr)  
Ce document est un extrait du compte-rendu annuel d'activité 2011

### Interlocuteur EDF

#### GALAN Benoit

Directeur Développement Territorial Yvelines  
Tél : 01 45 19 85 44 Port. : 06 66 67 03 77  
E mail : [benoit.galan@edf.fr](mailto:benoit.galan@edf.fr)

ERDF - Electricité Réseau Distribution France  
Tour Winterthur  
92085 Paris La Defense cedex  
[www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)

ERDF - SA à directeur et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442

EDF  
22-30, avenue de Wagram  
75382 Paris Cedex 08  
[www.edf.fr](http://www.edf.fr)

EDF - SA au capital de 911 085 545 euros  
R.C.S. Paris 552 081 317